

relations

septembre 1995 3,55 \$ no 613

Spiritualité de l'environnement:
un contrat nouveau



À lire aussi en page 217:
William A. Schabas sur la répression des crimes
contre l'humanité

Lorsque certaines personnes nous quittent, on perçoit rapidement que la terre est devenue plus pauvre. C'est bien ce que beaucoup d'immigrants, de vieux Québécois et sans doute aussi de Malgaches ont ressenti le 10 août, en apprenant le décès de Jacques Couture. Ses collaborateurs malgaches d'Antananarivo l'avaient surnommé Rakoutoumalala, « Jacques qu'on aime beaucoup ».

Au milieu de ses études de droit à l'Université Laval, il avait reçu ce qu'il appelait un choc décisif, en découvrant la pauvreté de certains quartiers de Québec. Devenu jésuite, il fut d'abord travailleur social dans le quartier St-Henri, à Montréal, où il développa des relations si robustes avec les gens du coin qu'ils le voulurent comme candidat à la mairie. Il faillit renverser le maire Drapeau, en recueillant 40% des votes!

Deux ans plus tard (1976), son crédit auprès des groupes populaires et des gens modestes avait tellement augmenté qu'on le voulait comme candidat du Parti québécois. Élu député, il devint ministre du Travail pendant quelques mois. Il trouva son milieu idéal en devenant ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration. Il regroupa autour de lui une équipe de grande qualité, qui marqua ce ministère. Les accords Couture-Cullen, une de ses réussites plus personnelles, ont été reconnus comme un point tournant dans la constitution d'une responsabilité québécoise en matière d'immigration.

Après le référendum de 1980, Jacques se dirige vers Madagascar, réalisant son vieux rêve d'être missionnaire jésuite. Il y a travaillé pendant plus de douze ans, remettant sur pied socialement et économiquement un quartier très défavorisé. Mais il était atteint par la maladie et ses poumons n'ont pas tenu le coup.

Depuis longtemps, Jacques travaillait de façon à devenir inutile à mesure de la croissance de ceux et celles qui avançaient avec lui. Il insistait pour dire qu'il ne faut jamais aider le tiers monde ni aucun pauvre, mais l'aider à se développer. Il ajoutait que sa foi en Dieu et en l'homme lui était indispensable pour travailler à bâtir une meilleure société.

Salut, vieux camarade.

Julien Harvey

relations

La revue *Relations* est publiée par le Centre justice et foi, sous la responsabilité de membres de la Compagnie de Jésus et d'une équipe de chrétiens et de chrétiennes engagés dans la promotion de la justice.

DIRECTRICE
Carolyn Sharp

COMITÉ DE RÉDACTION

Gregory Baum, Jean-Marc Biron, Dominique Boisvert, Jacques Boucher, Céline Dubé, Joseph Giguère, Julien Harvey, Marc Lemire, Marie-Paule Malouin, Guy Paiement, Francine Tardif

BUREAUX

25, rue Jarry ouest
Montréal H2P 1S6
tél.: (514) 387-2541

SECRÉTAIRE À LA RÉDACTION
Jean Périgny

COLLABORATEURS

André Beauchamp, Michel Beaudin, Alain Bissonnette, René Boudreault, Pierre-André Fournier, Vivian Labrie, Jean Pichette, Jean-Paul Rouleau, Shirley Roy

ABONNEMENTS
Hélène Desmarais

10 numéros (un an): 26,00\$ (taxes incl.)
Deux ans: 47,00\$ (taxes incl.)
À l'étranger: 27,00\$
Abonnement de soutien: 50,00\$

ASSISTANT À LA RÉDACTION
Fernand Jutras

TPS: R119003952
TVQ: 1006003784

Les articles de *Relations* sont répertoriés dans *Repères* et dans *l'Index de périodiques canadiens*, publication de Info Globe. Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec.

ISSN 0034-3781

On peut se procurer le microfilm des années complètes en s'adressant à *University Microfilm*, 300 North Zeeb Road, Ann Arbor Michigan 48106-1346 USA.
Envoi de publication - Enregistrement no 0143

face à l'actualité

avec Céline Dubé, Joseph Giguère,
Vivian Labrie et Francine Tardif

LA « RÉVOLUTION » DE SOEUR DINAROSA

**Elles paient de leur vie leur refus d'abandonner
les plus pauvres à leur sort injuste.**

Une courte dépêche, reléguée à la section « En bref » du journal *Le Devoir*. Sept lignes rapportent qu'une sixième religieuse italienne, Soeur Dinarosa Belleri (59 ans), de l'ordre des Soeurs des pauvres de Bergame, est morte à l'hôpital Kikwit (Zaïre), des suites du virus d'Ébola contracté en soignant les malades de l'hôpital.

Je ne connais presque rien du Zaïre et je ne connaissais ni Soeur Dinarosa, ni aucune de ses compagnes, Soeur Floralba Rondi (71 ans, dont 43 en Afrique), Soeur Clarangela Ghilardi (64 ans, dont 36 en Afrique), Soeur Danielangela Sorti (48 ans), Soeur Annelvira Ossoli, Soeur Eugénie Kabina (une Zaïroise de 33 ans). Mais leur sacrifice me touche profondément.

Pour moi, ces religieuses ont le même visage, et le même sourire que certaines missionnaires rencontrées dans les dispensaires haïtiens: Soeur Hélène, Soeur Madeleine. Au cœur des bidonvilles ou des zones excentrées, des femmes fortes et belles, engagées dans un corps-à-corps quotidien contre des ennemis tout aussi mortels, mais le plus souvent beaucoup moins médiatiques que le virus d'Ébola: la rougeole, la tuberculose, la lèpre, la diarrhée... Rien de très exaltant, rien de spectaculaire.

Que la radicale humilité du service, que la rayonnante sérénité d'un engagement profond, vécu auprès des malades les plus démunis.

D'autres pourraient choisir la révolte. Après tout, il y a longtemps que l'on connaît les moyens non seulement de guérir mais aussi de prévenir la plupart des maladies qui frappent mortellement les populations du tiers monde. Ce qui manque, ce sont les ressources pour se les procurer, ou la volonté politique pour en assurer une distribution équitable...

Mais la colère ouverte n'est pas la voie choisie par ces religieuses. Leur « révolution », elles la font par la petite porte, patiemment, humblement. Depuis vingt, trente, quarante ans parfois, elles font corps avec les communautés qui les accueillent; elles soignent, consolent, soutiennent, encouragent, organisent. Ne gaspillant jamais rien, avec une imagination souvent étonnante et une détermination farouche, elles transforment la lutte contre maladie en combat pour la dignité. Au risque, consciemment assumé, de suivre dans la mort les personnes avec qui elles ont choisi de vivre.

Pour moi, Soeur Dinarosa et ses compagnes sont allées re-

joindre les six jésuites tués au Salvador pour avoir voulu défier l'ordre des puissants. Elles témoignent d'un même refus, incarné de manière différente, d'abandonner les plus pauvres au sort

que leur réserve l'injustice du monde. Et comme eux, c'est leur vie qu'elles ont donnée. ■

Francine Tardif

RÉFÉRENDUM: L'ULTIME RENDEZ-VOUS

L'entente tripartite est un pari responsable, d'une étonnante richesse politique.

au moment où s'intensifient les crépitements du compte à rebours référendaire, il est urgent de secouer les dernières torpeurs caniculaires et de remettre les métabolismes au rythme du sprint sur l'avenir du Québec. De toutes les transformations de statut que le Québec a connues depuis la conquête, celle que marquera le prochain référendum sera sans doute la plus collectivement engageante. En effet, même si cela ne sera pas perceptible dans l'immédiat, on peut d'ores et déjà qualifier de radicale l'issue de ce scrutin: ou bien elle consacra le couronnement d'un peuple ou bien elle pérennisera son état de servitude politique.

À mesure que s'approche l'heure du choix, il devient inévitable de composer avec une certaine anxiété. Le spectre de l'échec de 1980 et de l'écrasement qui s'en est suivi, lors des négociations constitutionnelles de 1981-82, continuent de narguer l'espoir que nous investissons dans la démarche d'aujourd'hui. La crainte de perdre à nouveau du terrain en misant trop gros est toujours présente. Et cette fois-ci, le recul serait coulé dans l'histoire, car il apparaît désormais illusoire de poser la perspective d'une nouvelle chance.

L'inquiétude force l'interrogation: n'y aurait-il pas eu des alternatives plus douces? Des façons moins risquées d'assurer l'avancement du Québec et l'affirmation du peuple québécois?

Pour sortir constitutionnellement le Québec de son casier de province et lui conférer un statut conforme à ce qu'il est devenu, au terme de quatre cents ans de vie historique particulière, nous savons désormais qu'il ne suffit pas de rassembler à une table les chefs des autres provinces et du gouvernement fédéral et de tenter de les convaincre seulement avec des mots et des raisonnements du bien-fondé d'une telle évolution. Véhiculer encore une semblable croyance, après Meech et Charlottetown, suffirait à déclencher une rigolade voisine de l'hystérie, même dans une réunion de naïfs politiques chroniques.

Ceux qui sincèrement croyaient à un épanouissement progressif de la personnalité particulière de la société québécoise par des bonifications successives du fédéralisme sont aujourd'hui nombreux à funambuler sous le parapluie de l'indécision, à la recherche d'un discours crédible entre les messagers de la souveraineté et les faucons du *statu quo* rigide.

Dans son *Regards sur le fédéralisme*, publié au printemps, Claude Ryan, cherchant une façon de sortir de l'enfermement dual entre la souveraineté et le *statu quo*, avance «qu'un engagement clair et ferme de Jean Chrétien» à modifier la loi constitutionnelle de 1982, pourrait être «un apport majeur du gouvernement fédéral au débat référendaire¹». Il ne fait pas de doute que l'actuel Premier ministre du Canada est un habile politicien,

astucieux, expérimenté, pragmatique, capable de sagesse et de pirouettes. Mais s'imaginer qu'à la face des autres provinces, il va ployer le genou devant le Québec en disant: «Pardonnez-moi, je vous ai trahis en 82, mais je le regrette et je vais corriger la situation», c'est de la fiction politique. Si Monsieur Ryan et ceux qui le suivent veulent réellement favoriser le renouvellement du fédéralisme, ils ont bien plus de chance d'y contribuer en allant jouer aux billes avec Mario Dumont qu'en comptant sur un retournement de veste de Jean Chrétien.

Les nouveaux paramètres de la démarche référendaire, qui se dégagent de l'accord intervenu entre le Parti québécois, le Bloc et l'Action démocratique représentent un réalignement fondamental de la stratégie profilée jusqu'à maintenant. L'avant-projet de loi déclarait la souveraineté du Québec dès son article un, prévoyant pour un deuxième temps seulement le processus de négociation. La nouvelle entente, par contre, préconise de mettre en premier le mandat de négociation d'un nouveau partenariat avec le Canada hors Québec, en appuyant la réalisation de cette opération sur la force d'un deuxième mandat, celui d'octroyer le pouvoir à l'Assemblée nationale de déclarer la sou-

1. Claude Ryan, *Regards sur le fédéralisme canadien*, Boréal, 1995, p. 228.

L'action nationale

fondée en 1917

Revue mensuelle, 35,00\$ par an

- Sociale, économique et indépendantiste
- Indépendante des partis politiques
- Des faits, des idées et des solutions
- 1600 pages par année
- Plus de 200 collaborateurs

1259, rue Berri, bur. 320, Montréal • H2L 4C7
1-(514)845-8533 Télécopie (514)923-5755

veraineté au terme de négociations fructueuses ou en temps opportun, en cas de négociations infructueuses.

Dans la mesure où il sera expliqué clairement et géré avec un sens politique qui ne s'accroche pas les pieds dans les fleurs du tapis, le cadre de cette nouvelle entente devrait se révéler particulièrement rassembleur. En plus des souverainistes fermes, beaucoup de ceux qui aspirent à l'autonomisation politique du peuple québécois, dans des rapports égalitaires avec le Canada hors Québec, et qui ne sont pas disposés d'entrée de jeu à se focaliser sur un schéma de rupture, pourront éventuellement s'inscrire dans une telle démarche.

L'hypothèse de travail qui sous-tend la nouvelle entente est que les négociations seront fructueuses, aboutissant à un modèle d'unité de type nouveau plutôt qu'à une division irrémédiable, ce qui constitue un pari responsable pour des gens moralement sains dans un univers où devrait normalement prévaloir la bonne foi. Même les tenants du fédéralisme renouvelé, à tout le moins ceux pour qui la reconnaissance de la société distincte va au-delà de la promotion de la poutine et des danses de ligne, devraient se trouver des affinités avec cette nouvelle dynamique souverainiste. D'autant plus qu'elle est la seule option en lice présentant des garanties minimales d'améliorer la position du Québec dans l'actuel espace canadien.

Qu'elle réponde à des préoccupations tactiques ou de quinquillerie pour l'un ou l'autre, l'entente tripartite n'en est pas moins d'une étonnante richesse politique. Elle concrétise enfin la manière de mettre en synergie les notions de souveraineté et d'association, mais en les gardant libres et autonomes l'une par rapport à l'autre, loin de toute articulation mécaniciste. Elle rejoint également dans un halo de connivence idéologique les innombrables personnes qui devant les commissions régionales ont exprimé leur aspiration de voir le Québec aller jusqu'au bout des conséquences politiques de son identité particulière tout en manifestant, du même souffle, un attachement viscéral au Canada.

En raison d'une telle stratégie référendaire, il est sans doute

normal que dans les autres provinces, ou même au gouvernement central, il se lève à l'occasion quelques matamores pour étaler leurs gros bras et affirmer qu'ils se fermeront à toute négociation de façon à nous acculer à l'isolement et la séparation. À moins que ces bravades ne se transforment en un mouvement massif de haine envers le Québec, il n'y a pas lieu d'en prendre ombrage et il ne faut surtout pas répondre à la provocation. Ce n'est pas pour les autres que nous voulons négocier, c'est d'abord pour être fidèles à nous-mêmes. Et peut-être, ce faisant, manifestons-nous que, tout en portant notre projet souverainiste, nous avons le sens du Canada autrement plus développé que nos contempteurs les plus irréductibles.

Enfin, malgré la pertinence politique de son orientation, la campagne référendaire demeure exposée à perdre son âme dans le tohu-bohu de l'affrontement des machines politiques et de la guerre des chiffres. Une bonne manière de prévenir une telle hémorragie de sens est d'élargir le débat en le resituant dans le vaste propos démocratique des commissions régionales. Le projet de société devrait, notamment, constituer l'éclairage de fond permettant de reconnaître et d'apprécier la nature des éléments divers qui seront versés dans cette grande discussion collective.

En deçà de son incarnation étatique formelle, la souveraineté, c'est en effet l'expression autonome du caractère particulier d'un peuple, dans ses réalisations, dans la manière d'organiser les relations entre ses membres, dans les modalités spécifiques de ses rapports avec la nature et le monde extérieur. Ces diverses particularités s'unifient généralement dans une vision, constituée de principes, de valeurs, de croyances, de normes éthiques, d'objectifs liés à ses rêves intimes et à son génie propre, etc., bref, dans tout ce qui s'appelle un *projet*. Nul doute que la force de transformation démocratique procédant du choix référendaire sera étroitement tributaire de l'authenticité et la qualité du projet de société inspirateur de toute cette mobilisation. ■

Joseph Giguère

CARNET DE ROUTE

Dix jours de pain et de roses. Une marche qui a carburé au désir...

dimanche le 4 juin à Lauzon. Dixième jour. Kilomètre 191. Un long ruban d'espérance se remet en marche à travers les dossards, les consignes, les bouteilles d'eau. Une femme s'approche des marcheuses avec sa petite fille, qui tend quelques cartes dessinées avec les belles couleurs que sait y mettre une petite main. Dedans, il y a un message écrit par une main plus grande, qui dit en substance: «Je m'appelle Annie. J'ai trois ans. Ma maman veut que je sois ici ce matin pour que je me rappelle plus tard que j'aurai vu des femmes dire non à la pauvreté et marcher pour du pain et des roses. C'est un moment historique et ma maman veut que je voie ça. Nous en sommes très fières.» Et c'est signé en petites lettres dansantes et colorées. Les cartes circulent parmi nous. Les regards émus aussi.

Au-delà des ampoules et de l'exploit, des éditoriaux et des po-

lémiques, pendant ces dix jours de pain et de roses, quelques aspirations très simples exprimées dans des symboles forts et des revendications concrètes ont fait un large consensus: que le problème de la pauvreté appartienne à tout le monde et non plus seulement à celles et à ceux qui la subissent, qu'on fasse les pas nécessaires, deux cents kilomètres s'il faut et d'autres ensuite, vers plus de justice entre nous, en nous donnant le moyen de mesurer les gains, que naisse en nous le souci qu'il y ait dans notre vie, dans toutes nos vies, l'abondance du pain et le bonheur des roses. La maman d'Annie a été touchée, ainsi que les marcheuses et les personnes pour qui elles marchaient, de même que les milliers d'autres au travers de la vie desquelles elles sont passées, au gré des routes et des villages.

Pourquoi? La question mériterait réponse, surtout quand on cherche le secret des grandes mobilisations qui nous feraient

avancer vers un projet de société «comme du monde». Mais comment expliquer ce qui rend le pain bon et les roses belles? J'ai marché six jours et j'en perds mes mots. Tout de même? Alors à grands traits.

Cette marche a carburé au désir, celui des organisatrices, relayé en un immense réseau, celui des marcheuses qui ont eu envie de relever le défi des kilomètres, celui de celles et de ceux qui auraient tant aimé se joindre à elles et n'ont pas pu ou s'en sont retenus, les désirs réveillés en cours de route, y compris celui d'un monde meilleur et de faire ce qu'il faut pour qu'il arrive.

Elle s'est confondue en sollicitude. Celle des comités d'accueil, et il en faut pour mettre du hareng à mariner deux semaines d'avance, en prévision des hors-d'oeuvre à servir lors d'un souper! Celle des services d'ordre, des animatrices, des infirmières, des marcheuses entre elles attentives à chacune, capables d'une quête discrète pour acheter des chaussures qui manquent. Mon amie Hélène a parlé de bienveillance, dans le sens de veiller avec bonté sur l'autre.

Cette marche a été cohérente parce qu'on a appliqué pendant des principes qu'on aurait voulu vivre après. Il y avait du travail pour tout le monde: cuisiner, héberger, attendre, téléphoner, conduire, marcher, écrire, répondre, écouter, partager, sourire, envoyer la main, chanter, ramasser, penser, prier, accompagner, remplacer. C'était normal que beaucoup de monde y trouve sa place.

Et ça a été une marche de femmes bercée dans la tendresse et la fermeté d'un féminisme d'expérience. Pas d'endoctrinement, mais des conversations ferventes, le long des contingents où les histoires de vie ont circulé. Pas de trips de pouvoir. Une discipline et un sens de l'organisation étonnants. Des négociations sérieuses et prises au sérieux. Et de l'humour!

Le pain a levé, le rosier a fleuri. Les mots furent simples, le geste aussi. Ils ont été compris. Les conditions d'un état de grâce étaient réunies, il était naturel de communier.

Depuis quelques années, les événements rassembleurs se sont succédés, prenant de façon souvent inattendue le relais l'un de l'autre à coups de quelques centaines de personnes à la fois. Par exemple, il s'est passé quelque chose à Québec, en mai 1991, à l'occasion du centenaire de *Rerum Novarum*. Plusieurs des personnes présentes se sont retrouvées, en décembre, par grand froid, à porter à l'Assemblée nationale une déclaration signée par 50 000 personnes et intitulée *Réduire les écarts entre les riches et les pauvres*. On s'est demandé s'il y aurait des suites. Il y a bien eu les journées sociales à Chicoutimi et à Sher-

brooke, mais celles et ceux qui ont été de cette mouvance (on parle davantage ces temps-ci de mouvances que de mouvements...) seraient probablement d'accord pour situer le temps fort suivant dans l'urgence signifiée par quelques centaines de personnes réunies en 1992, à Cap-Rouge, par le CPMO: *Un projet de société, ça presse!* On s'est demandé encore une fois quelles en seraient les suites. C'est Solidarité Populaire Québec qui a pris le relais, avec l'Assemblée nationale populaire qui a voté, en juin et en septembre 1994, le contenu de la *Charte d'un Québec populaire. Le Québec qu'on veut bâtir*.

On aurait cru que de SPQ naîtrait ensuite un grand mouvement populaire pour baptiser la Charte dans l'action. Mais non. Pendant ces mois-là, alors que d'une commission gouvernementale à l'autre tout se remettait sur la table, les programmes sociaux, l'avenir du Québec, l'action communautaire, l'éducation, la santé, des femmes portaient le rêve de marche de Françoise David et lui donnaient la vie en abondance. Des comités s'organisaient par toute la province, le 8 mars en prenait les teintes, et plus le printemps avançait, plus les responsables de l'hébergement s'arrachaient les cheveux en voyant s'allonger les listes d'inscription. La multiplication des pains et des roses a été célébrée cette année par des femmes. Que les pontifes se le tiennent pour dit dans les Romes éternelles!

Qu'arrivera-t-il maintenant que nous avons pris le goût du pain? Qui peut dire où mènent les roses? J'en connais qui ont redoublé d'ardeur dans leur boulot. D'autres ont senti renaître le feu sacré qui dormait sous la cendre. Alors que sur la colline, le salaire minimum empoçait ses quarante cinq sous, que les millions traversaient du côté des infrastructures sociales sans qu'on sache trop quel genre d'élastique était attaché au portefeuille, que les changements amorcés ou projetés s'officialisaient devant une foule fière, tendue entre l'allégresse et le réalisme, il fut bien clair, je crois, que le miracle et son mystère ne se produisait pas devant mais parmi nous, dans l'échange des regards, dans l'union des voix, dans une chanson apprise par coeur, dans la réunion de nos sorts mutuels, dans le sentiment de prendre ensemble la responsabilité de notre devenir.

Alors voilà. On ne sait pas ce qui arrivera maintenant, mais cette année, au coeur de cette marche amoureusement préparée, l'espérance a fait des bourgeons! Et le projet de société, lui, a pris le chemin du coeur, celui qu'il nous faudra maintenant pour aller où nous risquerons d'aller. ■

Vivian Labrie

LES FEMMES ET LA QUESTION NATIONALE

La Fédération des femmes du Québec en fera son principal débat, les 30 septembre et 1^{er} octobre.

Solange, Lise, Geneviève, Judna et tant d'autres... qui ont marché deux cents kilomètres, en mai dernier, pour sensibiliser la population et le gouvernement à la pauvreté, voteront-elles pour ou contre la souveraineté du Québec lors du prochain référendum? Plusieurs femmes se sont identifiées à

cette manifestation et ont «marché»... dans tous les sens. Les femmes emboîtent le pas dès que l'avenir de leurs enfants est en jeu. Les femmes marchent dès que le pain manque sur la table, dès que les roses deviennent de plus en plus rares et chétives. Mais marcheront-elles pour la langue, la culture et un

pays? Sont-elles préoccupées par la question nationale?

Ce n'est pas la première fois, dans l'histoire récente du Québec, que les femmes se mobilisent. Rappelons-nous les 50 Heures de célébration du droit de vote des québécoises et le Forum «Pour un Québec féminin pluriel». En 1992, des milliers de femmes ont élaboré leur projet de société: celui dont elles rêvent et qu'elles essaient de vivre déjà dans leur quotidien. Au cours de ce forum, elles ont réussi à ériger les principes fondamentaux de la société à bâtir à partir des valeurs auxquelles elles tiennent le plus: «une société de solidarité, d'équité et de partage, composée de femmes et d'hommes désireux de vivre libres et égaux, dans le respect de leur individualité et de leurs appartenances diverses à la collectivité¹».

Ce qui compte, semble-t-il, pour les femmes, c'est la vie de tous les jours. La souveraineté corrigera-t-elle la discrimination envers les femmes qui gagnent encore 70% du salaire des hommes? Reconnaîtra-t-elle le travail des femmes au sein des familles (tâches liées à l'éducation des enfants, aux soins des personnes âgées ou malades, à l'entretien domestique)? Prendra-t-elle en compte leur bénévolat dans les organismes communautaires soucieux des moins bien nantis de la société?

Face au discours dominant sur l'endettement, les femmes ne sont pas dupes. De l'argent, il y en a quelque part! Leur message est toujours le même depuis au moins cinq ans. L'avenir du Québec ne se fera pas sans elles... Il ne se fera pas sans passer par la lutte contre la pauvreté et la violence systémique faite aux femmes et aux enfants, aux personnes âgées, aux jeunes et à toutes les personnes exclues ou marginalisées, parce que ces «malheureuses» ne répondent pas aux attentes du marché.

À quoi bon un pays où l'on ne peut vivre dans la dignité? «Du pain et des roses, d'abord...» À qui ce message s'adresse-t-il? Les gouvernements peuvent donner des miettes, ça ne change pas grand-chose. D'autant plus que le fédéral est en train de couper dans les services sociaux, dans des acquis touchant davantage les femmes qui feront trop souvent les frais de ces coupures. «Il faut, disent-elles, changer les règles du jeu, mettre en pla-

ce une société fondée sur de nouvelles valeurs et priorités.» Mais comment y arriver?

Le projet de société porté par les femmes devra nécessairement passer par le politique. Elles ne luttent pas seulement pour se libérer des affres de la faim, mais aussi pour être libres de créer, de bâtir, de s'émerveiller et de prendre des risques.

Plusieurs pensent à investir les lieux de décision. Même si cela rebute les femmes pour toutes sortes de raisons, il faudra avoir ce courage. Mais avec 18% des députés à l'Assemblée nationale, les femmes ont peu de poids dans la balance. Même en proposant un «quota», comme il se fait ailleurs, le changement n'est pas garanti pour autant. Il leur faudrait une même vision, un même engagement féministe vécu dans la solidarité entre femmes et avec leurs alliés qui partagent la même utopie.

Les programmes de tous les Partis, qu'ils soient à droite ou au centre, sont axés sur le néo-libéralisme qui privilégie un petit nombre aux dépens de la majorité, et sur le patriarcat qui néglige la participation des femmes à la chose publique. De telle sorte que les femmes ne voient pas les différences de l'un à l'autre. La ligne de Parti les empêche souvent de s'engager à l'intérieur d'une formation politique parce qu'elles veulent rester libres pour mettre de l'avant des projets «subversifs». Le changement, elles l'ont dans la peau et le cœur. Est-il possible de faire des brèches dans le système patriarcal et néo-libéral?

La souveraineté, vue comme une chance de récupérer les ingrédients nécessaires pour s'autodéterminer comme peuple, pourrait à la limite mobiliser les femmes, si elles avaient leur mot à dire et s'il y avait une lueur d'espoir de ce côté. La Fédération des femmes du Québec, qui se veut une plate-forme de pression politique, non partisane, a lancé le débat parmi ses membres. À cette étape importante de la vie du peuple québécois, quelle sera l'implication de la FFQ et, à travers elle, celle des femmes du Québec? Au-delà de leurs intérêts et de leurs différences, les femmes ont réussi à se rallier autour de neuf revendications pour lutter ensemble contre la pauvreté. Le gain le plus important de la marche «Du pain et des roses» demeure la solidarité et la mobilisation qui ont pris une envergure jamais encore atteinte. Un acquis important à sauvegarder à tout prix. Car, au lendemain du référendum, que la réponse ait été oui ou non, la lutte des femmes devra se poursuivre. ■

Céline Dubé

1. En collaboration, *Pour changer le monde*, le Forum Pour un Québec féminin pluriel, éd. Ecosociété, Montréal, 1994.

LES SOIRÉES RELATIONS SUR CASSETTES VIDÉOS

Quelques sujets disponibles (on peut demander la liste complète):

● Nouvelles technologies de procréation (17-01-94) ● Régler le déficit: à quel prix? (21-02-94) ● La voix des femmes autochtones (21-03-94) ● Quel avenir pour l'engagement social – spécial 600^e numéro de *Relations* (18-04-94) ● Francisco De Roux: «Le processus de démocratisation en Amérique latine» (09-05-94) ● Jean Lojkin: «La révolution informationnelle» (19-09-94) ● Les théologies féministes: un apport nécessaire (17-10-94) ● Nouveau regard sur les relations Québec-Canada (21-11-94) ● Que nous réserve la réforme Axworthy? (16-01-95) ● Référendum: l'occasion de définir un projet de société? (20-02-95) ● Référendum: que nous apprennent les commissions régionales? (20-03-95) ● Référendum: une culture publique commune est-elle possible (24-04-95) ● Où trouver l'espoir pour Haïti? (15-05-95).

Achat: 25,00\$ par cassette. Location (10 jours): 7,00\$ par cassette. Ces prix incluent la TPS et TVQ. Frais d'expédition en sus. Chèques ou mandats-poste à l'ordre du Centre justice et foi. Bien préciser le sujet et le format de la cassette (VHS ou Beta). S'adresser à Pauline Roy.

Centre justice et foi, 25 Jarry ouest, Montréal H2P 1S6 Tél.: (514) 387-2541

en bref

L'équipe des ressources en spiritualité et en intervention pastorale du Centre St-Pierre est formée de personnes engagées dans l'éducation de la foi des adultes et la transformation des milieux de vie. Partenaires avec une multitude de collaborateurs et collaboratrices qui agissent, tantôt comme personnes-ressources, tantôt comme complices dans l'action, elles offrent des activités de formation tant au Centre que dans les milieux intéressés. **La programmation 1995-1996** est maintenant disponible. On y trouve des ateliers touchant formation de base, études bibliques, croissance, approfondissement spirituel, pratiques pastorales, défis actuels de notre société. Pour obtenir gratuitement la brochure, veuillez communiquer avec le (514) 524-3561, poste 303.

Après dix années de loyaux services à la direction du Secteur des communautés culturelles, **Sr Thérèse Banguerel (SBC)** quitte le Centre justice et foi. Sous sa gouverne éclairée, les membres du Secteur ont réalisé de nombreux projets touchant le défi de l'accueil et de l'intégration des réfugiés et des immigrants, la convivance entre Québécois et Québécoises de toutes origines, la culture publique commune, le bulletin de liaison en pastorale interculturelle, etc. Nous lui exprimons notre reconnaissance et nous lui souhaitons bonheur et santé dans son apostolat futur. Nous accueillons avec joie Madame Elisabeth Garant qui lui succède. Mme Garant possède un riche vécu dans le champ de l'interculturel. Elle a oeuvré six années au Japon, avec la Société des Missions Étrangères. Elle fut animatrice nationale de Jeunesse du Monde. Madame Garant, cordiale bienvenue dans l'équipe du CjF!

Selon l'UPA, **le budget Martin touche l'agroalimentaire** plus durement que presque tous les autres secteurs. Dans ce budget, on demande à l'agroalimentaire plus qu'il ne mérite, compte tenu de son importance dans l'économie (près de 10% du produit intérieur brut (PIB) et 15% de l'emploi total), compte tenu de sa contribution à la balance commerciale du pays (près du quart du surplus de la balance des marchandises) et compte tenu aussi de son importance dans la vitalité des régions rurales et l'occupation du territoire. Les documents budgétaires indiquent que la compression à Agriculture et Agroalimentaire Canada est de 21,5% par rapport à une moyenne de 19% dans plusieurs ministères. Les régions rurales du Québec en sont grandement affectées.

En 1975, à Mexico, se tenait la première Conférence mondiale pour les femmes. Plus de mille déléguées de 133 États y participaient. La deuxième conférence se tint à Copenhague, en 1980, et la troisième à Nairobi, en 1985. Malgré les progrès réalisés, il y a encore beaucoup de pain sur la planche pour **la quatrième Conférence sur les femmes** qui se tiendra à Beijing, en septembre 1995. Deux priorités retiendront l'attention, car elles sont la clé de toutes les autres: la participation au double niveau de la décision politique et de la décision économique. La tradition veut qu'un forum côtoie la Conférence. Plus de 30 000 femmes sont attendues pour débattre ce qui fait leur vie au quotidien et leur vision d'un monde plus juste. Des femmes qui auront participé à la Conférence de Beijing partageront le bilan de leur expérience dans le cadre d'une Soirée Relations, au CjF, le lundi 16 octobre prochain.

Dans une déclaration à Charlottetown, en juin dernier, Développement et Paix recommandait aux pays participant au G-7 de poser des gestes afin que l'économie profite à l'ensemble de la communauté humaine. Entre autres: l'instauration d'une taxe sur les transactions internationales, dont les revenus pourraient être réinvestis dans des mesures sociales; la transformation du FMI et de la BM, afin que ces organismes internationaux soient plus démocratiques et redevables de leurs actions devant les Nations unies; la réduction de la dette des pays fortement endettés; des mesures créatrices d'emploi. Développement et Paix a aussi publié un document intitulé **Vaincre le chômage et la pauvreté, un choix politique** dans lequel il exprime sa vision du développement. On peut se le procurer en appelant au (514) 257-8711.

La CECC faisait parvenir en juin dernier au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, M. Sergio Marchi, une lettre en réaction à la décision du gouvernement canadien d'imposer un **«droit pour l'établissement» de 975\$ aux immigrants**. Cette mesure très dure va à l'encontre du droit à la protection des réfugiés, contribue à la séparation des familles et constitue un fardeau supplémentaire très lourd pour les réfugiés. Ce geste est loin de projeter l'image d'un pays accueillant. Le retrait pur et simple de cette taxe est exigé.

DOSSIER

un contrat nouveau

spiritualité de l'environnement



Paul Hamel

UNE SPIRITUALITÉ À CONSTRUIRE

par André Beauchamp¹

« Le chrétien et l'environnement » est un thème souvent proposé pour des articles ou des conférences. L'expression peut sembler ambiguë, dans la mesure où elle laisse entendre un rapport purement extérieur de la personne à l'environnement, comme si celui-ci n'était qu'un décor, une matière inerte sur laquelle, peut-être, il convient de se pencher.

Beaucoup, de plus, n'imaginent pas que l'on puisse parler chrétiennement de l'environnement. Pour eux, il s'agit là d'un domaine technique, scientifique, qui évoque des savoirs si complexes et si profanes qu'on se dit que jamais cela peut nous concerner en tant que chrétiens ou chrétiennes. On préfère en référer aux experts et aux savants, ou bien aux militants, ces Don Quichotte du vert. En ce cas, environnement renverrait à pollution, à technique, à politique, et semblerait donc échapper au discours chrétien, lequel nous parle de Dieu ou des autres.

À mon avis, il est préférable d'aborder le sujet en parlant du chrétien ou de la chrétienne dans l'environnement. Si, en un sens, l'environnement semble extérieur à nous, comme ce qui nous environne, il est aussi une partie de nous-mêmes. Nous sommes immergés dans la biosphère. Nous sommes air et vent, eau et terre.

« Tu es poussière et tu retourneras en poussière », dit le rite d'entrée en carême, évoquant ainsi les terriens que nous sommes, façonnés de la glaise par quelque dieu potier bienfaisant. À la nuit pascale, nous évoquons les eaux, celles de la mer Rouge qui apportent la mort aux Égyptiens et la délivrance au peuple élu, les eaux de la naissance et du baptême, les eaux primordiales de toute femme qui porte un enfant à la manière des eaux primitives du matin du monde, sur lesquelles, nous dit la Genèse, planait le souffle de Dieu. Et nous chantons aussi la lumière du Christ, cette flamme minuscule qui jaillit dans la nuit et

se répand de cierge en cierge, comme une contagion de la foi.

Le premier éveil de la conscience chrétienne à l'environnement exige donc une réintégration de la personne dans l'environnement. Parler ainsi suppose une saisie au moins intuitive d'une rupture qui s'est instaurée entre la conscience chrétienne et le milieu écologique, et d'une réconciliation possible. Nous voilà alors dans le champ de la spiritualité ou de la vision du monde plus que dans le champ de l'éthique, bien que l'une et l'autre ne soient pas entièrement dissociables.

Il existe, dans le milieu écologique, une opinion maintenant en perte de vitesse,

Le premier éveil de la conscience chrétienne à l'environnement exige une réintégration de la personne dans l'environnement. Parler ainsi suppose une saisie au moins intuitive d'une rupture qui s'est instaurée entre la conscience chrétienne et le milieu écologique.

selon laquelle c'est l'héritage chrétien lui-même qui serait à la source de la crise écologique. Le texte incriminé est celui de la Genèse : « Remplissez la terre et dominez-la. Soumettez les poissons de la mer, les oiseaux du ciel et toute bête qui remue sur la terre » (Gn 1,28). Texte à saveur orgueilleuse qui, sorti de son contexte, peut ame-

ner l'être humain à se prétendre maître du monde et à soumettre la nature à sa violence.

Cette critique d'un anthropocentrisme dur s'est alimentée à des courants mystiques américains de type panthéiste, comme ceux de David Henry Thoreau (1817-1862) et de John Muir (1838-1914), le célèbre artisan du mouvement conservateur. Depuis la dénonciation de Lynn White², historien des sciences qui a identifié la pensée chrétienne comme une des sources majeures, sinon la source par excellence, de la crise écologique, il est resté dans le milieu écologique comme un soupçon à l'égard de l'héritage chrétien, soupçon qui favorise donc la migration vers des mystiques de type bouddhiste ou animiste, ou simplement le retour du paganisme, cette religion de la nature (le mot latin *paganus* signifie paysan).

Sans prétendre ici faire la juste part des choses, je propose dans ce dossier une typologie sommaire des représentations qui ont cours sur la place de l'être humain dans le monde: les approches anthropocentriques et les approches non anthropocentriques. J'essaierai ensuite de dire en termes chrétiens quelques aspects d'une spiritualité de l'environnement. ■

1. André Beauchamp collabore à la revue *Relations* depuis plusieurs années. Théologien, environnementaliste, il est l'auteur de nombreux volumes et articles. Il est président d'Enviro-Sage inc., une firme spécialisée en communication et consultation publique en environnement et membre de la Chaire de recherche en éthique de l'environnement Hydro-Québec/McGill. Le texte de ce dossier est une version remaniée d'un exposé donné dans le cadre des Conférences Notre-Dame de Québec, le 12 mars 1995. Le texte original est paru dans *Pastorale Québec*, vol. 107, no 9, p. 235-239.
2. « The Historical Roots of Our Ecological Crisis », *Science*, 155, 1967.

DOMINER LA CRÉATION?

par André Beauchamp



CANAPRESSE

«**R**emplissez la terre et dominez-la», dit le livre de la Genèse (Gn 1,28), qui cautionne effectivement la place centrale de l'humain dans l'univers. Mais de quelle sorte d'anthropocentrisme s'agit-il? Soumission orgueilleuse de la nature? Ou simple gérance dans le respect et la communion?

Un premier modèle peut être appelé l'anthropocentrisme dur. Il n'y aurait qu'une valeur dans le monde: l'être humain, auquel tout serait ordonné. On prend ce texte de Genèse au pied de la lettre et on en pousse la logique jusqu'au bout, sans limite. Alors la nature n'a plus qu'une valeur instrumentale: être au service de l'humanité. Tout doit être colonisé, dominé, humanisé. Les défenseurs de cet anthropomorphisme dur aiment citer Descartes, qui affirme que par la raison nous pouvons «ainsi nous rendre comme maîtres et possesseurs de la nature.» Descartes considère les animaux comme de simples machines et s'adonnait lui-même volontiers à la vivisection.

La métaphore de la mécanique joue un rôle important dans la pensée qui suit

Descartes. Le monde est une mécanique et l'esprit qui arriverait à connaître toutes les forces de la nature et l'état de tous les objets qui peuplent le monde en arriverait à savoir de manière certaine le passé comme l'avenir. Le déterminisme du monde rend inutile l'hypothèse Dieu. Auguste Comte évoque les trois âges de l'humanité: l'âge théologique, qui serait l'enfance, l'âge philosophique, qui ressemblerait à l'adolescence, l'âge scientifique, qui correspondrait à l'âge adulte. Ainsi, à mesure que l'être humain se libère de Dieu, il devient de plus en plus maître du monde et de l'espace. La sécularisation de la pensée a durci l'anthropocentrisme chrétien et l'a mené jusqu'au bout, jusqu'à devenir une idée folle.

Au Moyen-Âge, les gens avaient com-

me vision du monde l'idée que la Terre était au centre de l'univers (géocentrisme), le soleil tournant autour de la Terre. Trônait difficilement sur la Terre, l'être humain. Mais celui-ci se percevait dans un grand

La crise écologique à nos portes montre que lorsque l'humanité se désintéresse du milieu écologique où elle vit, lorsqu'elle le traite comme un pur objet, une simple mécanique, la catastrophe est à l'horizon.

ensemble divin, soumis à la loi de Dieu: loi éternelle, loi divine, loi de la nature. Jamais, dans ce contexte, l'être humain ne se pensait maître de tout. Il essayait d'accom-

plir, dans un monde rebelle, sa dignité d'enfant de Dieu.

Quand l'univers de Ptolémée s'est écroulé et que l'on est passé, en astrophysique, du géocentrisme à l'héliocentrisme¹, puis à une compréhension gigantesque de l'espace, la Terre a cessé d'être au centre de tout. L'hypothèse Dieu, qui fondait la cohérence du monde ancien, s'est écroulée. Mais cet effondrement, qui ramenait ainsi l'être humain au hasard du monde, qui fai-

Du texte de Genèse 1,28, on ne garde que l'exaltation et la transcendance de l'homme, en oubliant ensuite tout le reste et surtout la sphère du sacré.

sait de Dieu une absence et, de la Terre, une planète minuscule, a eu pour résultat le paradoxe inverse: l'être humain est devenu la seule mesure de tout l'univers, le seul maître à bord. Ce fut l'âge de la puissance technicienne sans limite. Tout pouvait être fait.

En 1967, au moment de l'Expo, on chantait encore avec naïveté: «C'est le début d'un temps nouveau, la Terre est à l'année zéro, les hommes ne travaillent presque plus, le bonheur est la seule vertu.» Tout semblait possible et la *Terre des hommes* devenait un paradis grâce à l'ingéniosité humaine. Nous avons bien déchanté depuis. La crise écologique à nos portes montre que lorsque l'humanité se désintéresse du milieu écologique où elle vit, lorsqu'elle le traite comme un pur objet, une simple mécanique, la catastrophe est à l'horizon.

L'anthropocentrisme dur n'est pas mort.

Le jardin d'Éden

La vision du jardin d'Éden, dans le second récit biblique de la création (Gn 2,5), est idyllique, bien sûr. On y baigne dans l'harmonie et la douceur. L'homme primordial, le terrien né de la glaise, nomme plantes et animaux et ne trouve nul le part son égal. L'être humain s'insère dans la nature comme dans un milieu qui le prolonge et l'enveloppe. On y trouve l'arbre du bonheur et du malheur et quatre fleuves qui irriguent le territoire.

Aussi, animé du souffle de Dieu, le terrien se concevra-t-il comme le gardien du monde, comme son intendant sous le regard de Dieu. Vision mystique et vision éthique. Le milieu anglophone parle ici de *stewardship*, que l'on rend par intendance. À la prétention possiblement violente et dominatrice du premier récit de la création (Gn 1,1+), succède une compréhension plus douce, j'allais dire plus obéissante, plus respectueuse, plus collée aux fragilités et aux rythmes de la nature.

À la limite, qui va contre la nature va, à long terme, contre soi-même. Car, nous sommes chair et sang, nous sommes vie fragile qui a besoin d'eau, d'air et de sol. Ainsi, si le monde nous est confié, nous n'en sommes ni les possesseurs ni les maîtres. Nous aurons à le rendre comme un certain talent, laissé par le maître avant son départ de voyage. Nous avons à le faire fructifier, pas à le pervertir. L'image du jardin évoque toujours l'idée d'un monde aménagé. Le jardin est une reconstruction, une architecture de sens et de beauté. Mais le mot jardin évoque aussi douceur, calme et volupté.

Dans les *Confessions* de Saint Augustin, les visions de Dieu ont toujours lieu dans un jardin: ni dans la nature sauvage, dont la parole resterait obscure, ni dans la ville technique, mais dans cet intermédiaire de la rencontre qu'est le lieu naturel transformé et, pourrait-on dire, rendu à l'image de Dieu. Reconstruction du monde, le jardin se présente comme une harmonie reconstituée, un lieu de rencontre et de dialogue. «Il était un jardin qu'on appelait la Terre» (Moustaki).

A.B.

Il est toujours bien vivant dans l'univers scientifique et technique, dans ce que l'on appelle les «sciences dures», où la rigueur et les modélisations mathématiques donnent l'illusion d'une maîtrise parfaite. Il est à l'oeuvre dans l'univers de la consommation, qui réduit le monde à n'être qu'un amusement à notre service. Il est présent dans ce que j'appelle un athéisme à symbolique chrétienne: du texte biblique, on ne garde que l'exaltation et la transcendance de l'homme, en oubliant ensuite tout le reste et surtout la sphère du sacré. Il est terriblement présent dans l'ingénierie génétique, où toute vie est manipulable à volon-

té et livrée sans restriction au pouvoir des programmeurs.

Cette dérive du christianisme s'explique en partie par la pression que le marxisme a exercée sur la foi chrétienne, avec son obsession de l'homme (*Homo faber*) et de l'homme seulement, et sa critique de la religion comme opium du peuple. Le Concile Vatican II, dans la constitution *Gaudium et Spes*, a cette affirmation: «Croyants et incroyants sont généralement d'accord sur

1. Pour l'héliocentrisme, c'est le soleil (*hélios*) qui est le centre de l'univers.

À LIRE DANS NOS PROCHAINS NUMÉROS

Souveraineté et tolérance
Le sexisme en éducation
Les mines antipersonnel
L'Église et les médias
L'industrialisation des jeux de hasard

ce point: tout sur terre doit être ordonné à l'homme comme à son centre et son sommet» (12,1). Cette constatation n'a certainement plus la même évidence aujourd'hui. Je ne dis pas cela pour décrier Vatican II (*Gaudium et Spes* a d'autres formules plus larges et plus nuancées), mais simplement pour illustrer à quel point le discours de la foi est culturellement situé et demande une mise à jour incessante.

L'intendance du monde

L'anthropocentrisme dur n'est qu'un des versants possibles d'une vision du monde qui place l'être humain dans une situation particulière au sein du cosmos. Un second modèle existe, que nous appellerons l'anthropocentrisme modéré. Car, s'il est prétentieux de faire de l'être humain le centre de tout, il n'est pas déraisonnable de lui reconnaître un statut privilégié. D'une part, il est arrivé tard dans l'évolution et a tiré profit du long travail de la vie: la vie moléculaire, la vie animale, la vie à l'air libre, le cerveau reptilien, la lignée des mammifères, la

bipédie. Comme dit Stephen J. Gould, la nature nous a peu à peu bricolé un corps. D'autre part, sans nécessairement parler de téléfinalité, on dirait que l'évolution va dans un sens, mais pas dans l'autre. Teilhard de Chardin parle d'une route qui va vers plus de complexité et plus de conscience, comme si du dehors on allait vers un dedans, comme si de la matière la plus lourde on cheminait vers l'esprit.

L'être humain n'est-il qu'un animal comme les autres? Je ne le pense pas, ni sur un plan philosophique, ni sur un plan spirituel. En passant à l'être humain, l'animal a franchi un seuil. Qu'est-ce donc que l'être humain? C'est cet animal raisonnable, cet animal qui parle, cet être qui passe de la biologie à la culture, cet être qui pense l'univers, ce fragile mortel qui surplombe le temps et rêve d'éternité, cette chair pétrie d'esprit, ce corps et cette âme si intimement liés qu'on ne peut penser l'un sans évoquer l'autre. Ce *filis d'homme* que Dieu appelle par son nom, à qui il donne sa Parole pour en faire un interlocuteur, nous pensons qu'il a dans le monde une responsabilité particulière.

La Bible parle de dominer le monde. Et le mot est dur, lorsqu'on le prend isolément.

Mais si l'homme et la femme sont images de Dieu, dominer le monde à la manière divine, c'est créer la vie plutôt que la détruire, c'est faire la diversité plutôt que l'uniformité, c'est admirer la beauté du monde dans sa bénédiction première. Il n'est pas impérieux que l'anthropocentrisme soit dur. Il peut se penser comme une intendance, une gérance plutôt que comme une domination. C'est bien le sens du second récit de création de la Genèse, récit d'allure bucolique et pastorale. «Il n'y avait encore sur la terre aucun arbuste des champs, et aucune herbe des champs n'avait encore germé, car le Seigneur Dieu n'avait pas fait pleuvoir sur la terre et il n'y avait pas d'homme pour cultiver le sol» (Gn 2,5). «Le Seigneur Dieu prit l'homme et l'établit dans le jardin d'Éden pour cultiver le sol et le garder» (Gn 2,15).

Communion avec la nature

Poussons plus loin la métaphore du jardin. Si nous recevons l'intendance du mon-



RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

Les ressources bibliographiques sur notre sujet ne manquent pas. En voici une sélection très sommaire.

- André Beauchamp:
 - *Pour une sagesse de l'environnement*, Montréal, Novalis, 1991; 221 pages.
 - *Introduction à l'éthique de l'environnement*, Montréal, Paulines, 1993; 222 pages.
 - *Dans le miroir du monde. Symboles et rites de la vie quotidienne*, Montréal, Médiaspaul, 1994; 216 pages.
 - «Écologie et création», in *Fêtes et Saisons*, no 474, avril 1993.
- Frank DeRoose et Philippe Van Parijs:
 - *La pensée écologiste*, Bruxelles, ERPI Science, 1991; 203 pages. Un répertoire essentiel.
- Jürgen Moltmann:
 - *Dieu dans la création. Traité écologique de la création*, Paris, Cerf, 1988; 419 pages. Un traité théologique difficile mais lumineux.
- Eugen Drewermann:
 - *Le progrès meurtrier*, Paris, Stock, 1993. Un grand traité, très dur contre la vision anthropocentrique chrétienne.
- Matthew Fox:
 - *La grâce originelle*, Montréal, Bellarmin, 1995. Enfin en français, une approche écologique de la théologie tout à fait remarquable.
 - *Le Christ cosmique*, Paris, Albin Michel, 1995; 339 pages. Un autre très beau livre de Fox.
- François Ost:
 - *La nature hors-la-loi*, Paris, La Découverte, 1995; 346 pages. Un très beau livre, écrit par un juriste, qui fait le point entre la *deep ecology* et la vision anthropocentrique.
- René Coste:
 - *Dieu et l'écologie*, Paris, De l'Atelier, 1994; 271 pages. Un livre classique un peu conservateur.
- Alexandre Ganoczy:
 - *Dieu, l'Homme et la Nature*, Paris, Cerf, 1995; 347 pages. Un livre difficile à lire, mais très fort sur les rapports de l'être humain à la nature.
- Albert Hari:
 - *L'écologie et la Bible*, Paris, De l'Atelier, 1995. Un petit manuel qui rassemble des matériaux bibliques pertinents.

de, il n'est pas nécessaire de nous sentir en opposition avec la nature. Certes la nature est rebelle et dure, elle semble bien cruelle parfois quand le vent trop froid gèle la plaine au long de nos hivers, quand l'eau trop vive arrache les ponts et déracine les arbres. Ou, simplement, la nature cède trop vite à la mort: «Ô vraiment marâtre nature, puisqu'une telle fleur ne dure que du matin jusques au soir» (Ronsard). La vie humaine est aussi un combat, une victoire peu probable de cet animal si fragile qu'est l'être humain.

Mais maintenant que l'humanité maîtrise mieux son combat contre les éléments, maintenant que la science et la technique semblent nous avoir procuré une victoire

contre la faim et la maladie, contre l'hostilité de la nature, ne pourrions-nous pas réviser certaines de nos violences et penser plus harmonieusement notre présence au monde? Car ce monde est notre terre, notre habitat. Il est comme l'extension de notre corps. Ainsi se profile une mystique de la commune appartenance à la création.

Le grand théologien Jürgen Moltmann en a donné un aperçu émouvant². Si nous nous référons au premier récit de la Genèse, nous comprenons que tous et toutes nous sommes nés de la même Parole, nous sommes de la même oeuvre, de la même semaine. Plus encore, dans la lignée des animaux terrestres (en opposition aux oiseaux et aux poissons), nous som-

mes de la même journée, la sixième. À une humanité qui s'esquinte à tout bouleverser dans le monde, à abattre les forêts, à épuiser l'océan pour produire et consommer sans limites, ne peut-on rappeler qu'après les six jours de l'oeuvre, il existe un septième jour, le jour du repos et de l'action de grâces?

Ainsi le texte de la Genèse rapporte trois bénédictions. La première, au cinquième jour, vise tout ce qui grouille dans l'eau et dans l'air. C'est une bénédiction de fécondité. La deuxième, au sixième jour, vi-

Si l'être humain est image de Dieu, dominer le monde à la manière divine, c'est créer la vie plutôt que la détruire, c'est faire la diversité, c'est admirer la beauté du monde dans sa bénédiction première.

se l'homme et la femme (et, par derrière eux, les autres animaux du sixième jour): c'est encore une bénédiction de fécondité. Et le texte dit que «Dieu bénit le septième jour et le consacra» (Gn 2,3). La bénédiction de fécondité ne vise plus ici un animal dans la reproduction sexuelle. Elle vise le temps et, même plus, la portion du temps consacrée à la louange et au repos, à la contemplation.

Il n'est de fécondité complète que dans le repos. À la fébrilité contemporaine qui calcule tout en argent, même le temps, le septième jour parle d'un temps inutile qui brise le cercle du rendement pour faire entrer dans le champ de la gratuité. On est ici bien au-delà du despotisme agressif, ou même de l'intendance efficace. La mainmise de l'être humain sur la nature se dessaisit dans le geste de l'action de grâces. ■

2. *Dieu dans la création*, Paris, Cerf, 1988.

LE POINT DE VUE DE LA MONTAGNE, DE LA PIERRE ET DU RUISSEAU...

par André Beauchamp



CANAPRESSE

Donner à l'être humain une place prépondérante dans le monde, comme maître et responsable du monde, est un abus, disent bon nombre d'objecteurs. C'est là orgueil d'une espèce qui se pense supérieure et prétend imposer son joug sur la nature et les autres espèces. Il est injuste, disent-ils, de penser le monde depuis l'être humain. Il faut adopter un autre point de vue.

Qu'arriverait-il si on descendait d'un cran pour penser le monde à partir de l'animal (approche zoocentrique)? Ou à partir de la vie tout court (approche biocentrique)? Allons plus loin encore et pensons à l'égalité radicale au sein de l'écosystème, cherchons à prendre en toutes choses le point de vue de la montagne, de la pierre, du ruisseau (approche cosmocentrique).

Un déplacement de la pensée

Il serait long de retracer dans le détail le long cheminement qui a conduit au déplacement de la pensée. La première étape a été celle de la tendresse à l'égard des ani-

maux. Il semble que ce soit là un fruit heureux de la doctrine éthique de l'utilitarisme, mise de l'avant par Bentham puis prolongée par Mill, Spencer, Sidgwick et d'autres. Cherchant un fondement universel à la morale, Bentham retient le principe des peines et des plaisirs. Est bon ce qui favorise le plaisir, mauvais ce qui augmente les peines et la souffrance. Il faut donc chercher l'augmentation du plaisir pour le plus grand nombre et la restriction de la peine. Or, l'animal est un être vivant capable de sentir, de communiquer, d'apprendre, de souffrir. Si la mesure du plaisir et de la douleur sert de critère au bien et au mal, alors la compassion envers l'animal entre dans le champ éthique. En 1892, Henry Salt lancera le débat sur *Animal rights*, un livre charnière qui influencera d'ailleurs Gandhi dans sa conception de la non-violence.

Mais le penseur qui est principalement

à l'origine du déplacement de la pensée en faveur d'un point de départ non anthropocentrique est Aldo Leopold, un conservateur américain (1887-1948) qui nous a laissé, entre autres, un recueil savoureux, à la fois poétique, scientifique et mystique: *A Sand County Almanach*. Dans un texte célèbre, intitulé « The Land Ethic », Leopold affirme que l'éthique, jusqu'à maintenant, s'est contentée d'inclure dans son propos les termes d'une communauté étroite, celle de l'humanité. Il faut élargir le sens de la communauté jusqu'à l'ensemble du milieu écologique. « L'éthique de la Terre élargit simplement les frontières de la communauté, pour inclure les sols, les eaux, les plantes, les animaux, ou tout ensemble: la Terre » (*A Sand County Almanach*, p. 239).

Leopold réagit très vivement contre la conception étroite issue de l'utilitarisme qui considère seulement les choses qui ont une valeur économique. Ce qui est sans valeur économique est hors marché et n'a donc droit à aucun respect. Par un glissement de sens tout à fait naturel, on passe de la valeur économique à la valeur au sens philosophique. On conclut implicitement que ce qui ne vaut rien économiquement sur le marché est sans valeur au sens philosophique du terme. Pour protéger la nature, il faut faire le chemin inverse

et lui reconnaître une valeur philosophique intrinsèque. Leopold développe donc une vue holiste de la nature (le tout et la partie sont interreliés), où le critère du bien est l'intégrité, la stabilité et la beauté de la communauté biotique. Ces termes reviennent partout, aujourd'hui, à travers les concepts d'intégrité, de soutenabilité (durabilité), de biodiversité.

Ainsi la crise de l'environnement devient l'occasion d'un immense déplacement de la pensée. Ce passage de l'anthropocentrisme au biocentrisme a reçu le nom d'écologie profonde (*deep ecology*) en opposition à *shallow ecology*, écologie superficielle. Cette catégorisation, fort tendancieuse puisque *profond* a un sens noble, et *superficiel* un sens péjoratif, a été établie par un philosophe norvégien, Arne Naess. En français, les mêmes distinctions s'imposent. Ainsi, le mot *écologiste* désigne un militant qui vise un changement radical, alors que le terme *environnementaliste* désigne quelqu'un qui suggère des réformes ponctuelles et progressives. Le terme *écologue* devrait servir à désigner le spécialiste de la science de l'écologie.

Le mouvement dit de l'écologie profonde se distribue dans une multitude de courants philosophiques et éthiques fort complexes. On y trouve de tout, du plus radical, avec une espèce de haine rentrée contre l'humanité, au plus mystique, du plus violent au plus doux. Certains insistent pour dire que toutes les vies se valent, qu'un microbe, par exemple, vaut autant et a autant de droits qu'une vie humaine. On s'opposera alors à l'utilisation d'antibiotiques dans la lutte contre des maladies. Certains courants de défense des animaux s'opposent à toute violence contre l'animal. D'autres recommandent le végétarisme ou même le végétalisme.

Il existe par ailleurs une charte des droits de l'animal, un peu calquée sur la charte des droits humains. Ainsi, l'article premier de la Déclaration universelle des droits de l'animal (en date de 1978) affirme: «tous les animaux naissent égaux devant la vie et ont les mêmes droits à l'existence». En 1982, l'article est reformulé avec plus de nuances: «tous les animaux ont des droits égaux à l'existence, dans le cadre des équilibres écologiques. Cette égalité n'occulte pas la diversité des espèces et des individus».

Certains courants considèrent explicitement ou implicitement l'espèce humaine comme un cancer dans l'écosystème et souhaitent sa régression. Le thème qui revient souvent, en ce cas, est celui de la surpopulation. Il y a également des divergen-

ces importantes selon qu'on adopte une position de type holiste, qui insiste sur l'équilibre de l'ensemble, ou une argumentation plus juridique, à partir des droits.

Des affirmations de cette nature font souvent sursauter l'honnête personne, habituée à tout voir et à tout gérer depuis un point de vue fortement anthropocentrique. Un arbre aurait-il des droits? Cela veut-il dire que nous ne pouvons plus rien faire? La

Ce que l'image de Dieu perd en précision, elle le gagne en diffusion, comme si le monde baignait dans une aura sacrée.

société sera-t-elle livrée à des doctrines extrêmes qui font de l'être humain un intrus dans la nature? Selon les observateurs toutefois, les pensées extrêmes sont en régression et on semble vouloir trouver un équilibre entre les droits de la nature, les droits des animaux, des arbres, des ruisseaux, et les droits des humains. La conscience humaine s'élargit et nous savons que notre responsabilité s'étend désormais aussi au domaine de la nature.

Une soif de sacré

Les visions mystiques et religieuses se déplacent également. Les religions de type animiste connaissent un regain de ferveur. Alors que la sécularisation profonde de la vie et une pratique extensive de la science et de la technique devraient normalement conduire soit à l'athéisme radical, soit à des doctrines très organisées, il me semble que c'est le contraire qui surgit: une vie professionnelle et sociale reposant sur une science rationaliste et un surgissement mystique purement affectif. Il y a des dérives vers le panthéisme quand le Nouvel Âge flirte avec les idées platoniciennes et le voyage astral. Les Amérindiens parlent de la Terre comme d'une mère féconde, qui exige une révérence filiale. Les religions orientales, surtout le bouddhisme, semblent mieux rendre compte d'une exigence de tendresse et de non-violence fondamentale. Chez les jeunes et les adolescents, Gaïa est à la mode, du nom de la

déesse grecque de la Terre. Gaïa est un nouveau mythe, à mi-chemin entre la science et la mystique, mis de l'avant par un cybernéticien, J.E. Lovelock, qui essaie d'expliquer que la Terre est un écosystème vivant, qui construit et maintient ses équilibres.

Dans cette émergence bigarrée de mouvements et de systèmes de pensée, on sent une soif extrême de sacré. La notion utilitariste de la nature ainsi qu'une conception étroite de la science et de la technique sont insuffisantes pour répondre aux attentes d'aujourd'hui. Les gens veulent du respect, du mystère, de la beauté. Ils cherchent la figure de la beauté et d'une transcendence quelconque, enfouie dans l'immanence du monde. Dieu semble moins perçu comme un être personnel que comme une énergie, une force. Ce que l'image de Dieu perd en précision, elle le gagne en diffusion, comme si le monde baignait dans une aura sacrée. Et c'est pourquoi les débats écologiques évoquent une ferveur quasi religieuse, qui dérouté les techniciens.

Souvent la pensée magique et l'aliénation sont à la porte. Là comme ailleurs, les exploités de la crédulité font fortune. Il suffit de voir le retour de la magie, des cristaux, de la numérologie, les vagues pour ce qui est naturel et qui ne l'est souvent guère. Dans combien de maisons, l'animal domestique n'a-t-il pas remplacé l'amour des humains: un animal plus despotique encore que l'enfant, mais un animal qui ne se révoltera pas ni ne s'émancipera de ses maîtres. Car l'animal est notre double. Il est figure du même, alors que l'enfant devient vite un autre que soi.

La *deep ecology* n'est pas une doctrine close et absolue. C'est plutôt une constellation de sentiments, d'idées, de représentations. Souvent la pensée reste simplement métaphorique: par exemple, prendre en toute chose le parti du ruisseau ou de la pierre. La question philosophique de base est celle de la définition de l'être humain, du rapport nature et culture, de l'ampleur de nos responsabilités. Si le monde, hier encore, semblait une matière inerte offerte à notre travail, il se présente maintenant comme une demeure, un vaisseau, une communauté de vie où les continuités importent plus que les ruptures. Car la rupture radicale mènerait à la mort et à la dénaturation de l'être humain. Au-delà de ses bavures, la *deep ecology* nous convie à construire une spiritualité nouvelle. ■

UNE ALLIANCE NOUVELLE ET UNIVERSELLE

par André Beauchamp



CANAPRESSE

Nos contemporains sont désespérés, comme étouffés spirituellement. Mais une des choses qui les font vibrer profondément, c'est précisément l'environnement, comme une soif de salut, comme une vérité plus belle que la laideur d'un monde dégradé.

Car prévaut largement le mythe de la chute. Il y aurait eu, avant l'être humain, un monde de beauté et d'harmonie. Avec l'être humain, la mort et la déchéance seraient venues. Faut-il, pour retrouver l'innocence, revenir à l'état d'avant? Faut-il se sentir coupables d'être humains et ne plus désirer que le retour à l'état de pierre, de sable et d'eau?

La mystique de la nature est donc à l'ordre du jour. Tant mieux. Certes y a-t-il dans ce retour un brin d'anthropomorphisme inversé, une projection de catégories humaines sur la nature. L'animal ne parle pas; nous parlons pour lui en son nom, avec le risque de maldonne. La plante ne parle pas, ni la pierre, ni la montagne. Se dire la voix de la nature n'est donc pas un exercice naïf et le locuteur qui se prétend autorisé peut donc aisément faire passer ses propres idées. J'ai vu tant de croyants

et croyantes parlant au nom de l'Esprit agir ainsi!

Luc Ferry rappelle, pour s'en moquer, qu'au Moyen-Âge, lors de certains fléaux, on intentait des procès aux animaux néfastes, par exemple aux sauterelles. Pour contrer une infestation, on procédait donc à des exorcismes; ou encore, on intentait aux animaux néfastes un procès devant l'évêque, avec avocat pour prendre le point de vue de l'animal. Pratique étrange, absurde à nos yeux, qui montre qu'en ces temps-là les frontières de l'humain et du non humain, du naturel et du surnaturel n'étaient pas bien étanches.

Dans notre société, celui qui s'attribue le droit de parler au nom de la nature se donne à lui-même un mandat important. Ainsi, le biologiste ou l'écologiste réputés deviennent-ils des sages qui nous éclairent sur notre destinée. Ils deviennent les gourous

et les éthiciens de notre monde. Ce n'est pas sans risque.

Pour contrer cette tendance, la tentation est grande de partir en guerre contre l'écologisme et de faire une longue apologétique contre les écolos. À mon avis, plutôt que de refuser agressivement de voir le problème, il vaut la peine de comprendre la profondeur du choc spirituel déclenché par la crise de l'environnement.

Élargir notre tendresse

Faut-il renoncer à l'anthropocentrisme et à l'auto-admiration que propose le psalmiste: «qu'est-ce donc que l'être humain que tu en prennes souci? Tu en as presque fait un dieu» (Ps 8,5-6)? Je ne le crois pas. Il n'y a pas de honte à reconnaître à l'être humain un statut ontologique particulier, une dignité unique.

Croire chrétiennement en Dieu, c'est croire que toute créature est habitée par la Parole de Dieu, de la goutte d'eau à l'aigle royal. Mais c'est croire aussi que seul l'être

humain est un interlocuteur personnel pour Dieu. Si la nature porte en elle la trace de Dieu et en constitue comme le vestige, seul l'être humain est image de Dieu. C'est pourquoi les Juifs dénonçaient la divinisation des forces cosmiques et interdi-

*Le temps est à
la paix et à la tendresse.
Le temps est à l'inclusion
de toute vie.*

saient toute statue, tout totem, toute représentation matérielle de Dieu. C'est l'être humain qui seul peut être image. Pourtant, reconnaître cette dignité unique ne signifie pas refuser toute valeur à la nature elle-même. L'heure n'est pas à l'établissement des frontières, mais à la considération de l'ensemble et de ses équilibres. L'heure n'est pas à la critique d'abord, mais à l'exploration.

Indubitablement, en tant que chrétiens, il est essentiel pour nous d'élargir notre tendresse à toute la création, de comprendre autrement et plus largement notre appartenance à la communauté humaine et cosmique. Déjà, nous le savons, l'exclusion est

une tentation bien forte dans notre société. Exclusion aux multiples visages: le pauvre, le vieux, le marginal, celui ou celle qui ne peut plus suivre. Et que dire de l'exclusion entre le Nord et le Sud, le développé et les autres, la course folle vers l'accaparement des ressources de la terre qui déjà viennent à manquer! Qu'il suffise de penser à l'impasse de la pêche en milieu international. L'humanité se rue sur les derniers bastions de nature encore disponibles. L'équité alors devient un devoir absolu: équité pour la présente génération, équité pour les générations à venir.

Mais il nous faut encore élargir la conscience de notre appartenance et nous sentir solidaires de la bonne vieille planète qui nous porte. François d'Assise parlait de frère Soleil, soeur Lune, soeur Eau, soeur la Mort. Simple métaphore? Peut-être pas. Parlons plutôt d'une conscience vive d'une appartenance profonde et large. Car toute fibre de notre corps se souvient du premier matin du monde. Chaque cellule a gardé mémoire des informations d'origine, quand la vie a surgi. Notre corps est eau, air, sol. Il est sang et histoire. Il est comme le dernier maillon de la vie dans sa prodigieuse route. En ce sens, tout vivant est notre frère. Il y a du végétal en nous, de l'animal en nous.

Mais portés en avant, aspirés par Dieu, nous échappons à la lourdeur du monde

pour entrer dans l'espace de Dieu. Dans la foi chrétienne, il y a une trajectoire qui va du cosmos à la parousie, de l'énergie première à Dieu, qui est tout en tous. Moltmann parle de «panenthéisme» (*Dieu en toutes choses*, alors que pour le panthéisme *tout est Dieu*). C'est par la médiation du corps que s'opère le passage de la nature à l'ordre du salut, ce corps charnel qui garde la mémoire d'une histoire longue de trois milliards et demi d'années, ce corps qui récapitule la nature et ses tâtonnements, mais ce corps qui est aussi aspiré par la résurrection du Christ. Si la nature doit être sauvée, c'est dans notre corps qu'elle le sera.

Un contrat nouveau

Dans les religions de type animiste, il est intéressant de noter que la nature, les plantes, les animaux sont des intermédiaires entre Dieu et les humains. D'où l'importance du totem et des divinités à figure d'animal. En christianisme, au contraire, c'est l'être humain qui fait la médiation entre Dieu et la nature. C'est lui qui sacralise la nature et non l'inverse. En ce sens, il n'y a pas pour nous de terre sacrée, comme pour les Amérindiens. Nous sommes plutôt en pèlerinage. Nos cimetières peuvent être déplacés et nous sommes libres à l'égard des déterminismes de la nature.

Précieuse liberté, qui ne doit pas se traduire par le libertinage et l'irresponsabilité, comprenez le saccage et la pollution. La liberté, dit saint Paul, ne nous est pas donnée pour retourner à l'esclavage, celui de la chair ou de la loi. Elle nous est donnée pour la gloire de Dieu, pour l'action de grâces. La Terre n'est pas en danger. La Terre n'est pas une planète qui se meurt. Mais fragile et irresponsable, l'espèce humaine risque d'aller à sa perte si elle ne comprend pas mieux son appartenance aux cycles vitaux qui font la vie. D'où l'idée qui surgit de partout d'un contrat nouveau à établir avec la terre et avec tous les autres humains. Michel Serres parle de contrat naturel. Les milieux oecuméniques annoncent un temps d'alliance nouvelle et universelle, qui s'ouvre devant nous. Le temps est à la paix et à la tendresse. Le temps est à l'inclusion de toute vie.

Chrétiens et chrétiennes, porteurs d'une si haute espérance, nous ne sommes pas des spectateurs de ce monde à la recherche de son âme. Nous en sommes des acteurs. Nous en sommes des partenaires pour l'avenir même du monde. ■

Louez Yahvé

Alleluia!

*Louez Yahvé du haut des cieux,
louez-le dans les hauteurs;
louez-le, tous ses anges,
louez-le toutes ses armées;
louez-le, soleil et lune,
louez-le, toutes les étoiles de lumière;
louez-le, cieux des cieux,
et les eaux qui êtes au-dessus des cieux!*

*Qu'ils louent le Nom de Yahvé,
car il a commandé et ils furent créés,
il les établit pour toujours et à jamais,
il posa une loi qu'elles ne transgressent pas.*

*Louez Yahvé depuis la terre,
monstres marins, tous les abîmes,
feu et grêle, neige et brouillard,
vent de tempête, qui exécutez*

*sa parole,
montagnes et toutes les collines,
arbres fruitiers et tous les cèdres,
bêtes sauvages et tout le bétail,
reptiles et gent ailée,
rois de la terre et tous les peuples,
chefs et tous les juges de la terre,
jeunes gens et jeunes filles,
vieillards avec les enfants.*

*Qu'ils louent le Nom de Yahvé,
car sublime est son Nom, lui seul,
sa majesté domine ciel et terre.
Il a élevé la puissance de son peuple:
sujet de louange pour tous ses fidèles,
pour les fils d'Israël, le peuple qui l'ap-
proche.*

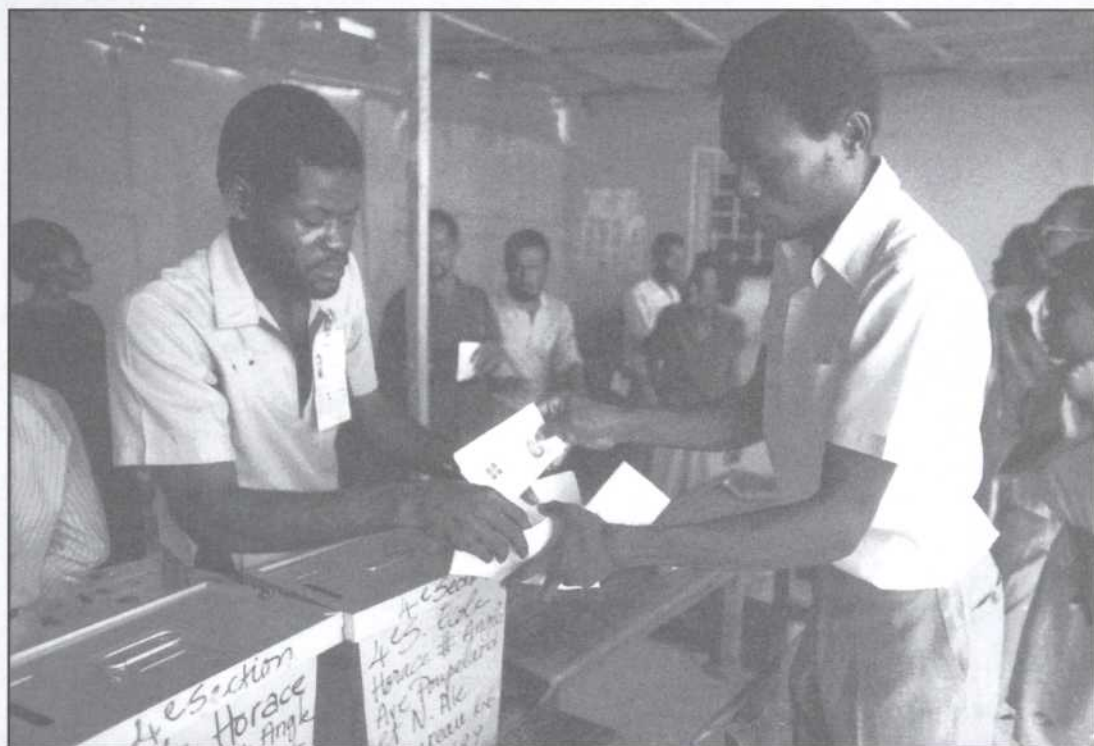
Alleluia!

Psaume 148

(traduction de la Bible Osty)

HAÏTI: VOIR AU-DELÀ DES ÉLECTIONS

par Marc Maesschalck¹



Jean-François Leblanc/STOCK

Haïti est appelé à marcher vers des élections pour faire aboutir ses revendications. Outre la fragilité des structures, le manque de contrôle du processus électoral et le manque d'infrastructure, c'est au niveau de la représentation politique elle-même que le bât blesse.

Presque un an après l'intervention américaine et le retour du Président Aristide, l'avenir d'Haïti reste encore incertain. Sécurité, économie, justice: les espoirs de progrès rapides sont déçus. Au retour d'un séjour en Haïti, Marc Maesschalck fait le point...

Progressivement, une nouvelle police remplace la police intérimaire, dont les membres sont orientés vers des programmes de

réinsertion socio-professionnelle de six mois², dirigés par d'anciens militaires. Quelques arrestations sans grand intérêt sont médiatisées à outrance, mais le climat d'insécurité demeure. Des candidats sont attaqués en pleine campagne électorale. Des paysans sont assassinés pour des questions de terre pour lesquels justice n'a jamais été rendue. Aux jeunes cadres de la Mission civile de l'ONU-OEA, on a enseigné le nouveau poncif selon lequel: «plus la sécurité objective augmente, plus le sentiment d'insécurité augmente». La MINUHA refuse de garantir la sécurité face aux agressions de «bandits», s'en prenant même parfois aux plaignants à l'instigation d'un juge macoute.

Sur le plan économique, le gouvernement s'est cantonné dans une politique fiscale et monétaire, comme l'indiquait le Premier ministre Smarck Michel au Groupe consultatif de la Banque mondiale réuni à Port-au-Prince, le 11 mai 1995. Le gouvernement prépare activement aussi la suppression des tarifs douaniers et un plan de privatisation de neuf entreprises publiques. Il cherche encore à élaborer un train de manoeuvres favorisant l'investissement et le développement du secteur privé. La réforme administrative est à l'ordre du jour, mais il faut négocier pour chaque ministère avec les bailleurs de fonds. En dehors de ces efforts de libéralisation, les seules mesures économiques concrètes ont été prises au niveau de l'aide d'urgence (pour un montant de 250 millions de gourdes, alors que le déficit des six premiers mois d'exercice s'élève déjà à 620 millions de gourdes).

Mais à en croire le Premier ministre, lors de la même réunion,

1. Cet article reprend les thèses d'un dossier préparé en Haïti, par l'Institut culturel Karl Lévêque (ICKL), sur base d'une consultation de trente organisations populaires à la capitale et en province, de personnalités politiques, de membres du gouvernement et de la communauté internationale. Il peut être obtenu à *Relations* sur demande, contre les frais de reproduction et d'envoi: P. Golberger, J.-C. Jean et M. Maesschalck, *Questions et perspectives pour un véritable débat autour de la conjoncture politique*, ICKL, Port-au-Prince, juin 1995, 57 p.
2. Ces programmes sont soutenus par l'Organisation pour les migrations internationales (OIM) qui dispose des fonds alloués par l'Agence américaine pour le développement international (USAID). Cf. «OIM: 6,8 millions US pour un programme humanitaire», in *Liaison*, 6 (1995), no 58, p. 3-6.

c'est plutôt dans le domaine de la justice que la population doit s'attendre pour l'instant à des résultats concrets. La Commission de la Vérité, « dont l'oeuvre thérapeutique est primordiale pour le peuple haïtien » aurait pour tâche essentielle « d'envoyer un signal clair à la population pour lui signifier qu'elle n'a pas été oubliée ». La population devra donc attendre sur le plan économique, alors que l'augmentation du salaire minimum journalier accordée par le Président (36 gourdes ou 2,40 dollars US au marché libre de juin 95) ne permet même pas de rétablir le pouvoir d'achat complètement détruit par une inflation officiellement évaluée à 450%.

Justice et vérité

Du côté de la justice, malheureusement, la population n'est pas plus chanceuse. Créée par décret, le 17 décembre 1994, la Commission de la Vérité a accumulé un grave retard dans la mise en route de ses travaux³. La raison en est d'une part le manque de volonté politique concrète du gouvernement, malgré ses déclarations répétées de faire aboutir cette entreprise avec les meilleurs résultats possibles. Aucun suivi n'est assumé et des divergences sont même apparues publiquement sur le dossier entre le Premier ministre et le ministre de la Justice.

D'autre part, une raison interne existe aussi: le laxisme des responsables de cette commission qui semblent tellement inconscients des urgences et des exigences d'une telle entreprise qu'ils tardent à mettre en place la capacité d'opération de la Commission. La Commission semble une affaire privée, puisque aucun mécanisme de concertation avec des organisations de base et des organismes de droits humains n'a été mis en place. On se contente de quelques interventions radiophoniques de la présidente de la Commission.

On a l'impression que la Commission fait une interprétation minimaliste de sa tâche: présenter une synthèse des violations individuelles des droits humains durant le coup d'État, sur la base de cas documentés exemplaires. Dans cette optique, la Commission répèterait et résumerait seulement le travail déjà réalisé, mais sur un plus long laps de temps, par les organismes de droits humains. Elle passerait dès lors complètement à côté d'un niveau d'enquête supérieur portant sur les réseaux du crime dans l'appareil d'État et sur leurs auteurs intellectuels, qu'ils soient en Haïti ou à l'étranger.

L'enjeu est de révéler au public les ramifications de l'appareil de destruction massive qu'ont utilisé les putschistes, un appareil dont plusieurs éléments étaient déjà en place avant 1991 et même avant 1986. Au vu de l'expérience de commissions comme celles du Salvador ou du Chili, il faut au moins six mois d'enquête et deux mois de mise en route pour mener à bien cette tâche. Ensuite, le rapport exige à lui seul deux mois de préparation⁴. Or, en juin 1995, le véritable travail de la Commission n'avait toujours pas commencé et le rapport était d'abord prévu pour septembre, avec possibilité de prolonger de trois mois les travaux. Les États-Unis, qui se montraient très réticents au départ de l'entreprise, semblent maintenant disposés à apporter leur appui à mesure que les chances objectives de faire la vérité s'amenuisent considérablement.

Si les États-Unis ont attendu que la Commission commence à se saborder pour lui apporter leur précieuse aide, ils ont par

contre agi, dès la première heure, en maîtres d'oeuvre dans le dossier de la réforme de la justice. Le rapport publié en mars 1995 par le ministère de la Justice⁵ a été appuyé par une étude sur les tribunaux de Paix en Haïti, réalisée par une équipe de juges et d'avocats des forces armées américaines attachée à l'ambassade des États-Unis⁶. Cette étude donne le ton: la population a confiance dans l'appareil de justice, mais celui-ci est

Le mouvement démocratique est arrivé à la croisée des chemins: se renouveler en prenant ses distances par rapport aux illusions d'un prophétisme vidé de sa substance, ou se dissoudre dans une transition où il n'a plus l'initiative et où il doit même se retirer comme acteur.

vétuste et misérable. Il faut donc bâtir, réparer les bâtiments, les équiper, les rendre plus accessibles en termes de transport et de communication, enfin les doter d'un personnel mieux formé tant sur le plan administratif que juridique. On semble oublier totalement le discrédit dont souffre cet appareil directement impliqué dans la répression et le vol⁷. On oublie également que pour appuyer la répression, cet appareil s'est avéré tout à fait fonctionnel.

En fait, la réforme est totalement dirigée à partir des États-Unis, qui ont procédé à des appels d'offre auprès de grandes firmes juridiques américaines pour les différents aspects de la réforme. Les Américains sont aussi entrés en Haïti avec trente cahiers tout préparés, réalisés par des firmes privées ignorant la tradition napoléonienne du droit haïtien. Selon un rapport du Lawyers Committee for Human Rights⁸, le même genre de réforme au Salvador a eu pour conséquence de construire un véritable *mur juridique* de protection des intérêts transnationaux. Une

3. Cf. P. Golberger et J.-C. Jean, *Quelques réflexions sur la Commission de la vérité et la réforme de la justice en Haïti*, ICKL, Port-au-Prince, mai 1995.

4. Cf. ECA, « La Commission de la verdad », Editorial, in *Estudios Centroamericanos*, 512 (1991), p. 519-538.

5. Cf. ministère de la Justice, *Besoins du ministère de la Justice à court, moyen et long terme*, Port-au-Prince, mars 1995.

6. Cf. *Tribunaux de Paix, République d'Haïti, Rapports de l'équipe ministérielle-justice*, Conseillers juridiques, Ambassade des États-Unis, Port-au-Prince, le 15 avril 1995.

7. Une vision alternative de la réforme de la justice est proposée succinctement par la National Coalition for Haitian Refugees, *Un besoin prioritaire: réformer la justice en Haïti*, mars 1995.

8. Cf. Lawyers Committee for Human Rights, *Underwriting Injustice, Aid and El Salvador's Judicial Reform Program*, New York, 1989.

9. NDLR: le premier tour des élections législatives, le 25 juin, a apporté autant de questions que de réponses. La popularité personnelle d'Aristide a certes été largement confirmée par le vote en faveur des candidats qu'il appuyait. Mais les très nombreuses irrégularités

réforme similaire est actuellement en cours au Guatemala. En Haïti, cette réforme pourra notamment donner un cadre légal aux privatisations et définir le profil de la nouvelle police.

S'en remettre aux élections?

Une fois de plus, comme en 1990, la seule issue pour la population semble être de s'en remettre au processus électoral pour faire aboutir ses revendications. Mais, outre la fragilité des structures mises en place en 1995 par rapport à celles de 1990, outre le manque de contrôle du processus par les autorités haïtiennes (ne disposant que de 6% du financement du Conseil électoral provisoire contre 60% en 1990; impression des bulletins de vote aux États-Unis, en 1995) et le manque d'infrastructure (en 1995, on disposait d'à peine 25% des bureaux électoraux ouverts en 1990), c'est aussi au niveau de la représentation politique elle-même que le bât blesse.

Moins de six mois après le retour à un ordre relatif, sous occupation étrangère, le pays est appelé à marcher vers des élections. Les partis proches de la mouvance populaire ont été créés durant la crise et ont dû rapidement se doter d'une machine électorale qui met en lice plus de 4000 candidats pour 700 postes à pourvoir. La population ignore les programmes des partis qui lui sont sympathiques et, parfois, ne connaît pas les candidats. Les différentes factions de la mouvance présidentielle se livrent une guerre intestine et cherchent à dominer la coalition «*Bò tab la*». Mais le plus grave est l'absence de lien organique entre les organisations populaires sur le terrain et des partis comme l'Organisation politique Lavalas (OPL) ou le Parti Louvri Baryè (PLB). Aucune structure spécifique n'est prévue pour formaliser la négociation avec les organisations. Tout se règle au cas par cas, région par région, zone par zone, avec parfois des alliances étonnantes, au gré des dissensions internes de la coalition⁹.

Les organisations politiques se préparent donc à occuper le terrain pour mettre en oeuvre un programme dont seules les grandes lignes sont connues par la population: *réconciliation et reconstruction*. La participation a disparu des slogans lavalasien. L'OPL prône une société ouverte à toutes les tendances démocratiques¹⁰, une société de libre entreprise, accueillante aux capitaux étrangers et où l'on offre aux «Haïtiens de deuxième et troisième catégorie de participer au redressement de leur pays¹¹».

constatées ont fourni l'occasion, à la plupart des acteurs politiques d'Haïti (partis haïtiens, CEP, autorités américaines, communauté internationale, etc.) de remettre le processus en question. Si bien que le premier tour devra être repris dans un nombre indéterminé d'endroits et que le second tour ne cesse d'être remis à plus tard. *Au-delà de ces péripéties électorales*, l'auteur de l'article questionne la dynamique électorale elle-même, et ses enjeux, dans le contexte haïtien actuel.

10. Cf. Organisation politique Lavalas (OPL), *Manifeste, Organisation du peuple en lutte pour le changement et la démocratie*, avril 1994, p. 12.
11. Cf. OPL, *Construisons ensemble un pays pour tous*, janvier 1995, p. 19.
12. Cf. K. Lévêque, «Pourquoi Duvalier si longtemps?», in *L'autre actualité*, 12 (1986), p. 7-9.
13. OPL, *Manifeste*, op. cit., p. 21.
14. Cf. C. Moïse, *Repenser Haïti, Grandeur et misère d'un mouvement démocratique*, CIDHCA, Montréal, 1992, p. 234.

La population est ainsi conviée à s'inscrire dans la ligne de la «transition démocratique», sous la haute surveillance de l'occupant. Depuis 1986, le mouvement démocratique qui a déjoué les tentatives de «transition douce» de Washington¹² est resté un pion incontournable sur la scène politique, y compris durant sa résistance héroïque, sous l'embargo. Aujourd'hui, les forces politiques de réconciliation se proposent d'être l'«expression institutionnelle» de ce mouvement sur une «base sociale plus large», pour une «entreprise de rénovation nationale¹³» dont le contenu n'est pas précisé. Le mouvement démocratique est donc arrivé à la croisée des chemins. *Se renouveler* en prenant ses distances par rapport aux illusions d'un prophétisme vidé de sa substance, ou *se dissoudre* dans une transition où il n'a plus l'initiative et où il doit même se retirer comme acteur.

Mais le renouvellement sera d'autant plus difficile que l'occupation n'agit pas seulement sur les plans économique, juridique et politique, mais également sur le plan *idéologique*, en donnant l'impression que la démocratie est une affaire de modernisation institutionnelle et d'intégration économique au marché mondial. Pourtant, le prix de cette *démocratie minimale* est clair: *l'exclusion* des masses comme acteur politique avec la promesse de programmes d'assistance, pour autant qu'on *oublie* les questions de vérité et de justice. Les élites entendent ainsi opposer la «sagesse de la réconciliation» au risque de l'«erreur collective¹⁴» qui est plus exactement le risque, pour elles, de perdre leurs privilèges et leur pouvoir, dans une société où l'emporteraient les revendications populaires de justice, de subsistance et de participation. ■



Hier, le peuple haïtien célébrait le retour de son Président. Aujourd'hui, ce même peuple souffre de retard dans les domaines de la sécurité, de l'économie, de la justice et de la démocratie.

Eric Draper/CANAPRESSE

LA MISSION DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS À L'AUBE DE L'AN 2000

par Jean-Marc Biron¹

Dans le climat actuel de l'Église, tenter de redéfinir la mission d'un ordre religieux n'allait pas sans risques d'interférences, de reculs ou de compromissions. Guidés par leur Général, le P. Kolvenbach, les jésuites ont parié sur ce qui fait la force de leur spiritualité: le discernement.

En mars dernier, se terminait à Rome la 34e Congrégation générale de la Compagnie de Jésus. Convoquée par le Général de l'Ordre, le Père Peter-Hans Kolvenbach, cette rencontre avait pour but de donner à la Compagnie l'occasion de renouveler «sa manière de prier, d'agir et de vivre, pour affronter les nouveaux défis apostoliques²». Cette Congrégation réunissait 223 délégués représentant près de 23 000 jésuites, présents dans 122 pays. Au Canada, les jésuites sont regroupés en deux provinces linguistiques: la Province du Canada français compte plus de 300 membres et la Province *Upper Canada*, 250.

Contrairement à la majorité des communautés religieuses, il n'existe pas, dans la Compagnie de Jésus, de chapitres réguliers. Ce qui en tient lieu, la Congrégation générale, a habituellement pour objet le choix du préposé général, élu à vie. Mais cette fois, il n'y avait pas d'élection en vue. Comme le but de ce rassemblement était la mise à jour des constitutions et le choix de priorités apostoliques, au seuil de l'an 2000, il s'agissait d'une congrégation extraordinaire, procédure rarement utilisée (sept fois seulement depuis la fondation de la Compagnie, en 1540). Une longue préparation s'est amorcée, donnant à chacune des 107 provinces jésuites la possibilité de choisir ses représentants devant accompagner le responsable provincial et de discuter certaines propositions – ou «postulats» – destinés à la Congrégation générale. 635 postulats venant des Congrégations provinciales furent retenus par le comité de préparation.

On a souvent comparé la Compagnie de Jésus à une armée, un corps d'élite au fonctionnement militaire dont l'autorité suprême, le préposé général, par un pouvoir centralisateur très fort, maintient la cohésion du groupe grâce au lien de l'obéissance. Cette vision de la Compagnie est partielle. Elle risque même d'être fautive si elle évacue une autre dimension fondamentale de la spiritualité ignatienne: la liberté. La ligne du gouvernement de la Compagnie de Jésus se situe dans la tension entre la décision libre et l'obéissance: c'est par le discernement spirituel que se prennent les décisions et que s'élaborent les pistes d'action. Cette clarification s'impose si l'on veut bien comprendre, dans le fonctionnement de la Compagnie de Jésus, le rôle et l'importance des Congrégations générales comme instances de discer-

nement. Les lignes directrices qui devront ensuite orienter l'action de la Compagnie sont le fruit de tout un processus de réflexion et d'analyse, vécu à divers paliers du Corps apostolique.

Des enjeux importants, reliés à la configuration internationale de la Compagnie, à sa mission propre et à sa situation particulière dans l'Église, se profilaient dès l'ouverture de cette grande assemblée. Même si la Compagnie a toujours eu un caractère universel, c'était la première fois dans son histoire que le caractère international émergeait aussi nettement, avec ses forces et ses difficultés, et que la diversité du corps apostolique se manifestait aussi fortement. Entre la présence importante des délégations de l'Inde et de celles de l'Afrique, plus marquées par une expérience d'inculturation bien particulière, celles de l'Amérique latine, plus politisées, et la visibilité nouvelle des représentants de l'Europe de l'Est, plus traditionnels, quelles tensions, quels conflits pouvaient surgir?

De par les horizons divers d'où ils parvenaient, les délégués

Le service de la foi, la promotion de la justice, l'ouverture aux cultures, le dialogue avec les autres religions demeureront au coeur de la mission jésuite.

se sont retrouvés comme les membres d'un «corps plus diversifié que jamais, engagé dans une variété de ministères, au carrefour de l'affrontement culturel, des combats sociaux et économiques, du renouveau religieux et de nouvelles occasions de porter la Bonne Nouvelle à tous les peuples du monde entier³». Bref, cette diversité fut l'occasion d'un discernement plus riche et plus profond.

La principale appréhension concernait l'orientation centrale de la Compagnie. En 1974, lors de sa 32e Congrégation, la Compagnie de Jésus avait pris une option claire en identifiant, dans sa mission, un lien étroit entre la promotion de la foi et l'engagement pour la justice. Cette option avait été confirmée en 1983, lors de

1. Jean-Marc Biron, jésuite, est directeur du Centre justice et foi.
2. Lettre de convocation de la Congrégation générale à tous les Supérieurs majeurs, le 8 septembre 1993.
3. Document *Serviteurs de la mission du Christ*, no 2.



Bureau de presse de la Compagnie de Jésus

223 délégués représentant 23 000 jésuites dans 122 pays, au service d'une même mission. Ces chiffres illustrent que la Compagnie de Jésus est devenue un corps plus diversifié que jamais.

la 33^e Congrégation qui avait élu le Père Kolvenbach comme préposé général. La 34^e Congrégation allait-elle confirmer cette orientation ou marquer une distance en situant la promotion de la foi dans la ligne d'une évangélisation plus directe? C'est en prenant comme point d'ancrage le service de la mission du Christ et en cherchant à discerner la présence et l'action du Seigneur dans le monde actuel que la 34^e Congrégation a donné les grandes orientations qui soutiendront le travail des Jésuites au tournant du prochain millénaire.

En continuité avec l'option prise en 1974, la Compagnie réaffirme son engagement à promouvoir la justice comme partie intégrante de sa mission. Si cette réaffirmation d'un engagement clair pour la justice ne constitue pas une nouveauté, elle a néanmoins permis d'explorer plus avant certains champs actuels, comme la défense des droits humains, les effets de la globalisation de l'économie, l'éthique de la vie humaine, la place de l'environnement, les droits des peuples autochtones, le phénomène des migrations massives de réfugiés et de déplacés.

Au coeur de la culture

Ce qui apparaît plus nouveau, c'est la reconnaissance de l'annonce de l'Évangile «au coeur des cultures» et du dialogue avec les autres traditions religieuses comme parties intégrantes de la mission de la Compagnie. Alors que la 32^e Congrégation avait affirmé le lien inséparable de l'annonce de la foi et de la promotion de la justice comme principe unificateur de la mission jésuite, la

34^e a développé le lien dynamique qui existe entre le service de la foi, son principe intégrateur qui est la promotion de la justice, la dimension culturelle de la vie sociale et l'ouverture aux autres traditions religieuses. Ces éléments sont considérés comme quatre aspects d'une même mission.

Le fondement même de cette option pour l'ouverture aux cultures prend sa source dans l'expérience spirituelle ignatienne, qui n'a jamais à choisir entre Dieu et le monde; Dieu est toujours à l'oeuvre dans le monde et en lien avec ce qui est vivant. Le moyen privilégié sera le dialogue, défini comme «une conversation spirituelle entre égaux, ouvrant les personnes à leur identité profonde».

Le décret sur *Notre mission et la culture* exprime que «l'engagement en faveur de la justice sociale et du développement humain intégral doit aussi se centrer sur la transformation des valeurs culturelles qui sous-tendent un ordre social injuste et opprimant⁴». Par exemple, plusieurs jésuites travaillent avec un grand nombre de peuples autochtones à travers le monde. Le contact avec ces peuples les a amenés à reconnaître un patrimoine extraordinaire de valeurs, de richesses spirituelles et de sagesse, maintenant menacé. L'option pour la justice amène ces jésuites à prendre parti pour ces peuples fragilisés dans leur propre identité et souvent opprimés par des structures sociales et économiques. «Nous avons souvent contribué à l'aliénation de ces peuples-mêmes que nous voulions servir; souvent, des jésuites venus apporter la Bonne Nouvelle n'ont pas réussi à s'intégrer au sein de la culture, mais y sont demeurés comme un corps étranger; nous n'avons pas découvert, dans notre mission, les trésors d'humanité: la profondeur, la transcendance et les valeurs des autres cultures qui sont le résultat de l'action de l'Esprit⁵». Ce document met donc en évidence une intuition déjà présente chez Ignace de Loyola: l'action de Dieu est antérieure à la nôtre. «Nous ne mettons pas en terre la semence de sa présence, il l'a déjà fait lui-même dans la culture; il est en train de la porter à son épanouissement, embrassant toute la diversité de la création où nous avons un rôle à jouer⁶».

4. Document *Notre mission et la culture*, no 28.

5. *Ibid.*, no 12.

6. *Ibid.*, no 17.

L'ouverture à la culture s'étendra à la révolution informationnelle, comme voie nouvelle d'apprendre et de connaître. «Ce monde des communications développe ce que beaucoup considèrent comme une nouvelle culture, une culture qui est non linéaire, imagée, intuitive et affective dans sa manière de comprendre le monde⁷.»

Le dialogue interreligieux, qui doit aussi faire partie de la mission jésuite, se situe dans la perspective déjà tracée par Vatican II. Il peut être vécu à quatre niveaux: le *dialogue de vie* permet à certains de partager au quotidien, avec des gens d'autres cultures religieuses, le travail, les peines et les joies; le *dialogue d'action* favorise la collaboration avec les autres au développement intégral et à la libération des peuples; le *dialogue de l'expérience religieuse* rend possible le partage, avec des gens venant d'horizons spirituels et religieux différents, des richesses de la foi, de la prière, de la quête de Dieu; et le *dialogue théologique* développe la recherche, par des spécialistes, en vue d'approfondir la compréhension de leurs héritages religieux respectifs. À tous ces niveaux, les jésuites sont invités à s'impliquer.

En Église

Mais la 34^e Congrégation n'a pas seulement permis à la Compagnie de Jésus de s'ajuster à sa mission; elle lui a donné de se situer en Église, en reconnaissant comme une grâce et une espérance cette «Église du laïcat» qui sera sans doute l'Église du prochain millénaire. La Compagnie constate combien la participation et la collaboration des laïcs à ses propres oeuvres a déjà enrichi sa manière de comprendre la mission. Les jésuites sont donc invités à se mettre au service du laïcat, en permettant aux laïcs, femmes et hommes, de se former de manière à exercer pleinement leur ministère selon leur vocation propre et leurs dons particuliers. Cette nouvelle compréhension amènera aussi les jésuites à un renouvellement personnel et collectif, pour en arriver à respecter davantage cette vocation propre des laïcs.

Déjà, des laïcs participent aux oeuvres de la Compagnie. Femmes et hommes exercent même des responsabilités importantes et prennent part aux prises de décision dans un réel partenariat. Les jésuites auront parfois à travailler, dans des oeuvres traditionnelles de la Compagnie, sous une direction laïque ou même à laisser aux laïcs l'entière responsabilité, tout en reconnaissant que ces oeuvres, où ils ne seront plus présents, porteront intégralement la mission de la Compagnie. De plus en plus de jésuites accepteront de collaborer à des activités ou des organi-

sations qui ne relèveront pas de la Compagnie, et s'engageront en solidarité avec les autres, «tout en apprenant d'eux». Des laïcs de plus en plus nombreux, hommes et femmes, pourront également s'associer à la Compagnie au sein d'organisations laïques apostoliques.

Situation de la femme: une nouvelle attitude

Par rapport à la situation des femmes dans la société et dans l'Église, la 34^e Congrégation appelle les jésuites, individuellement et collectivement, à un changement d'attitude. Elle les invite à travailler à transformer les structures économiques, sociales, politiques, religieuses et même linguistiques qui, sur une base discriminatoire, créent des injustices envers les femmes, et cela, même à l'intérieur de l'Église. Enfin, elle leur demande d'assumer leurs responsabilités dans l'établissement d'une solidarité réelle avec les femmes, solidarité faisant partie intégrante de leur mission du service de la foi qui fait la justice. L'importance de se mettre à l'écoute de l'expérience des femmes est soulignée comme fondement d'une participation mutuelle à la réforme de structures injustes. Un soutien «à certains mouvements de libération des femmes» et une attention spéciale au phénomène de la violence exercée contre elles, font aussi partie des pistes à développer. Enfin, la Compagnie reconnaît l'importance de la présence des femmes dans les ministères de la Compagnie et leur participation, dans ces mêmes ministères, aux prises de décision.

À l'aube de l'an 2000, comment s'articulera la mission de la Compagnie de Jésus? On peut imaginer qu'avec des engagements de plus en plus diversifiés, ce Corps plus international que jamais devra puiser dans une même inspiration le dynamisme qui lui permettra d'inventer des manières nouvelles d'être présent au monde. Le service de la foi, la promotion de la justice, l'ouverture aux cultures, le dialogue avec les autres religions demeureront au coeur de la mission jésuite. Appelée à se situer en Église, même dans un engagement «aux frontières», la Compagnie de Jésus devra se placer au service de «l'Église du laïcat», partager avec les hommes et les femmes de ce temps le trésor de ses fondements spirituels et prendre même le risque de se laisser «convertir» par eux. ■

7. Document *Communications: une nouvelle culture*, no 1.

POUR LES FORMATEURS: BOÎTE À OUTILS POUR L'ANIMATION BIBLIQUE

Fiches méthodologiques pour l'animation de groupes bibliques – 131 pages dactylographiées. Réalisé par une équipe œcuménique suisse, ce document propose à la fois une démarche originale d'animation biblique et des techniques d'animation.

Prix: 13\$ + TPS 0,91 = 13,91\$ Commandes postales: 18,19\$ (frais d'envoi et TPS inclus)

Commandez à:

SOCABI

Société catholique de la Bible, 7400 boul. Saint-Laurent, Montréal H2R 2Y1 tél.: (514) 274-4381; téléc.: (514) 274-5185

LA RÉPRESSION DES CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ

par William A. Schabas¹



Jean-Marc Bouju/CANAPRESSE

L'établissement d'un système de droit pénal sur le plan interne, accompagné par un tribunal international ayant un rôle subsidiaire, est une question de la plus grande urgence.

Suite aux crimes contre l'humanité commis dans plusieurs régions du globe (ex-Yougoslavie, Rwanda, Haïti, etc.), surgissent de nouvelles instances internationales pour poursuivre et juger les coupables. Mais doivent-elles aller jusqu'à punir? Et quel doit être leur lien avec la justice interne à ces pays?

Les systèmes de droit interne et international sont de plus en plus préoccupés par la protection des droits de la personne. Au Québec, c'est la Charte canadienne des droits et libertés et la Charte québécoise des droits et libertés de la personne qui partagent le champ. Mais ces instruments juridiques ne sont que l'écho d'un mouvement international dont les normes se retrouvent dans des textes tels la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Pactes internationaux et les deux Protocoles facultatifs.

Depuis quelques années, ce système de droit amorce un virage important, sans pour autant abandonner l'intérêt qu'il a historiquement porté aux droits de l'accusé face à l'appareil répressif de l'État. Il se préoccupe de plus en plus des poursuites pour violation des droits de la personne. D'une approche d'abord inspirée par la position de la défense, il devient un système de poursuite. Alors que, depuis plusieurs années, il était exclusivement question de prisonniers d'opinion et de prisonniers politiques, le nouveau mot-clef est «impunité». Les militants des droits de la personne parlent de moins en moins de garanties juridiques et de plus en plus de châtiments. On cherche maintenant des collaborations dans des organisations qu'on fréquentait bien peu jusqu'ici, comme les agents de la GRC et les procureurs de la Couronne.

Cet article a pour but de commenter certains phénomènes de ce développement récent qui tend à une approche punitive dans le domaine des droits de la personne. Il s'agit surtout d'examiner les mécanismes de mise en oeuvre de ces poursuites et, notamment, les tribunaux internationaux et les commissions de la vérité².

Tribunal international: un peu d'histoire

La notion de tribunal international n'est pas nouvelle. Le traité de Versailles, qui mit fin à la guerre de 1914-1918, contenait des dispositions créant un tribunal afin de juger le souverain de l'Allemagne vaincue. Il n'a pas vu le jour parce que les Pays-Bas,

1. William A. Schabas est professeur de droit et directeur du département des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal. Il est également conseiller spécial auprès du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique.
2. Un autre article serait aussi nécessaire pour montrer l'importance des droits de la défense, même pour les accusés de crimes contre l'humanité, et les dérapages importants que l'on risque en négligeant ces droits.

où le Kaiser avait trouvé refuge, refusaient de collaborer et d'extrader l'accusé.

C'est à la fin de la Seconde Guerre mondiale que l'idée revint sur la table. Dans les jours et les semaines qui suivirent la victoire en Europe et en Asie, des tribunaux internationaux furent mis sur pied dans le but de juger les grands criminels de guerre. À Nuremberg et Tokyo, en effet, les dirigeants nazis et leurs collègues japonais furent appelés à répondre à des accusations de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et de crimes contre la paix. Plusieurs d'entre eux furent trouvés coupables et condamnés à des sanctions allant jusqu'à la peine de mort.

À l'époque, le modèle de Nuremberg fut immédiatement endossé par l'Assemblée générale des Nations unies. Cela étant, les instances de l'organisation ont travaillé sur un projet dont le but était de rendre le tribunal permanent. Cette proposi-

Laisser impunis les crimes contre l'humanité ne fait qu'inciter de nouvelles vagues de violence motivées par la vengeance. Nous pensons que la voie de l'impunité condamne une société au cercle vicieux de la violence.

tion fut moins bien accueillie, plusieurs États étant très réticents à l'idée de soumettre leurs propres citoyens, y compris leurs chefs d'État, à une juridiction ayant le pouvoir de juger et de punir les crimes dits internationaux.

Le projet d'un tribunal international ne fut cependant pas complètement oublié; la Commission du droit international des Nations unies a oeuvré pendant des années à élaborer des projets d'instrument pouvant encadrer une telle institution. Des initiatives privées, tel le Tribunal de Bertrand Russell concernant les crimes de guerre commis au Vietnam, ont également aidé à maintenir l'idée de tribunal international sur la scène publique.

En mai 1993, c'est dans le nouveau contexte de l'après-guerre froide et d'un conseil de sécurité activiste que fut constitué le tribunal international pénal pour l'ex-Yougoslavie, chargé de juger des *individus*. Ce tribunal siège à La Haye, à côté de la Cour internationale de justice, déjà ancienne, qui n'est pas une cour pénale et qui ne peut, elle, juger que les *États*.

Le tribunal international a pris un certain temps avant de siéger. Les onze juges furent élus par l'Assemblée générale des Nations unies, à l'automne 1993. Mais la cheville ouvrière de la Cour, son procureur, n'a exercé sa fonction qu'à demi-temps, pour ensuite remettre sa démission. Plus d'un an après la création du tribunal, à l'été 1994, un nouveau procureur-chef fut désigné, Richard Goldstone, juge sud-africain qui dirigea d'importantes enquêtes concernant les abus, sous le régime d'apartheid. Malgré son dynamisme et certaines mises en accusation récentes, force est de constater que deux ans après sa création, le tribunal n'a encore tenu aucun procès.

Parallèlement au tribunal concernant l'ex-Yougoslavie, on décidait de constituer un organisme semblable afin de juger des crimes commis au Rwanda en 1994. Le juge Goldstone en est

aussi le procureur, mais six nouveaux juges ont été désignés pour entendre les procès. Mais la nomination de ces juges ne date que de la fin de mai 1995.

L'efficacité et la célérité des deux tribunaux internationaux *ad hoc* ne s'avèrent jusqu'ici pas très impressionnantes. Il suffit de les comparer au tribunal de Nuremberg, en 1945, dont les procès avaient commencé moins de six mois après la fin du conflit. Il semble qu'il y a cinquante ans, on appréciait mieux la maxime: «Justice delayed is justice denied».

Nonobstant les commentaires critiques, il est certain que ces deux tribunaux pénaux internationaux *ad hoc* préparent le terrain pour un tribunal permanent. La proposition de ce tribunal permanent, dont le projet de statut ressemble à ceux des tribunaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda, a été présentée à l'Assemblée générale des Nations unies, à l'automne 1994. Un groupe de travail de l'Assemblée générale en a étudié le texte pendant plusieurs semaines, au printemps 1995, et devrait se réunir cet automne en vue de son adoption dans un proche avenir. Avec les statuts du tribunal, on devra aussi adopter un code des crimes sur lesquels le tribunal international aura compétence.

Le travail de ce tribunal portera essentiellement sur les crimes contre l'humanité, une catégorie technique qui s'apparente aux violations graves des droits de la personne. À titre d'exemple, mentionnons le génocide, les viols massifs ou collectifs, les expulsions et déportations et la torture. Ces délits, que l'on retrouve dans presque tous les systèmes de droit nationaux, prennent ici une dimension particulière en étant «commis dans le cadre d'une attaque généralisée et systématique, dirigée contre une population civile quelle qu'elle soit, en raison de son appartenance nationale, politique, ethnique, raciale ou religieuse».

La catégorie des crimes contre l'humanité existe depuis des siècles. Elle permet de décrire une infraction telle la piraterie, infraction que l'humanité entière a intérêt à réprimer. D'où le principe de la compétence universelle, par laquelle les États ont déjà juridiction pour juger de crimes qui n'ont aucun lien, soit personnel soit territorial, avec l'État où l'accusé se trouve. C'est sur cette base, d'ailleurs, que le Canada a amendé, durant les années 80, le Code criminel afin de pouvoir poursuivre des criminels de la dernière guerre mondiale.

Nous pourrions aller plus loin en mentionnant la règle «Aut daedere aut judicare», c'est-à-dire «ou juger ou extradier». En vertu de ce principe, qui tire ses origines de la coutume internationale, un État dans lequel se trouve une personne soupçonnée de crime contre l'humanité est tenu par le droit international de faire traduire cette personne en justice; il peut le faire, soit devant ses propres tribunaux ou en l'extradant vers un État qui est prêt à le juger. En 1995, frustré par les difficultés pratiques et juridiques de la poursuite des criminels de la dernière guerre mondiale, le ministre de la Justice du Canada, Alan Rock, a déclaré que le Canada n'insisterait plus sur les poursuites. Il optera dorénavant pour l'expulsion du Canada, en vertu de la Loi sur l'immigration, sans se préoccuper du fait que la personne soit jugée ou non, ailleurs, pour les crimes dont on l'accuse. En agissant ainsi, le gouvernement canadien manque à son obligation de juger ou d'extrader.

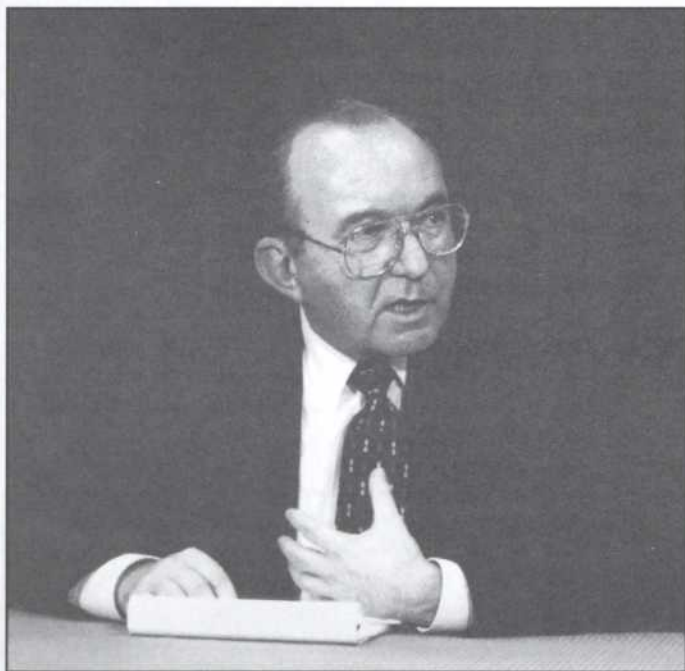
Mais, pourquoi punir? Sur le plan interne et dans un contexte de crimes dits ordinaires, les éléments les plus progressistes de la société proposent davantage la décriminalisation et la promotion de valeurs telle la réhabilitation. Les phénomènes de délinquance, disent-ils, sont le résultat d'une multitude de facteurs sociaux qu'il importe de changer. Mais, dans le contexte de violations graves et massives des droits de la personne, il est fa-

cile de se rendre compte que la répression a son importance. En effet, laisser impunis les crimes contre l'humanité ne fait qu'inciter de nouvelles vagues de violence motivées par la vengeance. Nous pensons que la voie de l'impunité condamne une société au cercle vicieux de la violence.

Pourtant, les critiques de cette approche pénaliste suggèrent que la lutte contre l'impunité génère les mêmes inconvénients. Ils prétendent qu'une société préoccupée par une chasse aux sorcières n'aura jamais accès à la reconstruction et à la réconciliation. C'est en partie dans le but de répondre à ces reproches que certains proposent des mécanismes déjudiciarisés, et notamment les Commissions de la vérité. C'est actuellement la solution prônée en Afrique du Sud et en Haïti comme cela avait été le cas, de manières diverses au cours des dernières années, dans plusieurs pays d'Amérique latine. Une Commission de la vérité peut établir les responsabilités individuelles, mais ne peut faire de condamnations pénales. Elle pourrait cependant donner lieu à l'ostracisme social et possiblement interdire la participation, pour un temps donné, à la vie publique.

Mais le modèle de la Commission de la vérité comprend généralement une immunité de poursuites pénales, suite à une constatation de responsabilité. Cela pose un problème majeur, puisque le droit international défend toute amnistie pour les crimes contre l'humanité. L'État qui refuse de poursuivre en se contentant d'une dénonciation publique, c'est-à-dire l'équivalent de la mort civile, ne respecte pas son obligation de traduire le criminel en justice.

Une fois le coupable condamné, le tribunal doit déterminer la sanction appropriée. Cette étape de la justice pénale internationale est sûrement la moins développée. Les règles du tribunal pour l'ex-Yougoslavie n'offrent aucune direction véritable à ce sujet, outre le fait que le tribunal peut s'inspirer des pratiques en vigueur au sein des tribunaux internes en Yougoslavie. On présume que le tribunal international pour le Rwanda adoptera la même politique. Mais peut-on parler d'une véritable internationalisation, lorsque les sanctions ne reflètent que les politiques internes? La peine doit-elle varier selon le pays dans lequel le crime est commis?



Richard Goldstone, procureur-chef du tribunal international pénal.

La peine de mort est exclue par les résolutions du Conseil de sécurité, dans le cas des tribunaux *ad hoc*, et dans le projet de statut du tribunal pénal permanent. Il s'agit de la reconnaissance d'une tendance favorable à l'abolition de la peine de mort en droit international, qui se manifeste depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. En 1946, l'imposition de la peine capitale était vue comme une sanction normale et légitime. La grande majorité des États imposaient la peine de mort pour des crimes graves. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

On peut espérer que cette justice internationale ait des conséquences sur le plan du droit interne. Prenons le cas de la peine de mort. Le fait que le plus haut tribunal pénal au monde refuse d'imposer cette sanction ne peut qu'alimenter les arguments de ceux qui prônent son abolition en droit interne. Il en est ainsi pour les garanties procédurales, où le tribunal international devrait offrir un modèle d'une justice équitable, impartiale et efficace. Toutefois, il est regrettable que dans ce nouvel enthousiasme pour la justice pénale internationale, on semble avoir perdu de vue l'importance du rôle d'un Barreau de la défense, susceptible de faire face à l'appareil impressionnant et extrêmement bien financé de la poursuite.

Construire un système de justice interne

Le danger de cette internationalisation de la justice est qu'elle conduise à une certaine marginalisation du rôle des tribunaux internes. Sur ce point, il est regrettable que des pays riches soient prêts à investir des sommes importantes dans le tribunal international du Rwanda, par exemple, mais négligent la nécessité de reconstruire un système de justice interne. Lors d'une mission au Rwanda, en décembre 1994, j'ai pu constater cette déformation de la politique judiciaire internationale.

Il est utile, ici, de faire une distinction entre la situation au Rwanda et celle dans l'ex-Yougoslavie. Dans ce dernier cas, la justification principale pour un tribunal international résidait dans l'incapacité d'un système judiciaire interne, capable de mettre en accusation, d'arrêter et de juger les criminels de guerre. Mais ceci ne devrait pas être le cas pour le Rwanda où, avec de l'aide internationale, un système judiciaire, même fragile, pourrait – et devrait – rendre la justice à ces milliers de personnes détenues. Pourtant, l'appel des autorités rwandaises pour des programmes d'aide en ressources humaines et matérielles nécessaires au bon fonctionnement des tribunaux internes n'a pas eu le succès espéré.

Il est clair qu'au Rwanda, l'absence de justice interne ferait perdre toute confiance dans le fonctionnement d'un État de droit – par ailleurs plutôt théorique à l'heure actuelle – aux victimes de crimes tel le génocide. Cela risque d'entraîner la décision de se faire justice à soi-même pour se venger de la perte de parents et d'amis. Une attitude que l'on ne peut que désapprouver, mais que l'on peut comprendre. L'établissement d'un système de droit pénal sur le plan interne, accompagné par un tribunal international ayant un rôle subsidiaire, est donc une question de la plus grande urgence. Le Rwanda constitue un laboratoire pour cette prise de conscience internationale au sujet de l'impunité. Nous attendons les résultats de l'expérience avec beaucoup d'impatience. ■

lectures

avec Dominique Boisvert, Céline Dubé
et Marc Lemire

UNE PIONNIÈRE EN THÉOLOGIE

Élisabeth Jeannine Lacelle,
*L'incontournable échange. Conversations
oecuméniques et pluridisciplinaires,*
St-Laurent, Bellarmin, 1994; 302 p.

Un regard sur l'illustration de la couverture du volume, un vitrail de Normand Pagé, *L'Arbre de vie* (détail *La foi*) révèle en condensé ce que je nommerai «l'art et le savoir d'Élisabeth Lacelle». Une vie remplie de recherche intellectuelle, débordante d'énergie nouvelle qui se nourrit aux racines de la foi chrétienne. Un art où la poésie fait bon ménage avec la rigueur scientifique.

Lire *L'incontournable échange*, c'est refaire l'itinéraire d'Élisabeth J. Lacelle. Le texte de la conclusion, «D'une terre en friche à la serre universitaire», reprend sur un ton plus familier le cheminement de cette franco-ontarienne enracinée et ouverte aux événements et aux questionnements

de son temps. Commencez par lire la conclusion et vous aurez la clef pour mieux comprendre ces textes universitaires.

Cet ouvrage de textes choisis s'organise autour de trois axes: l'Église comme communauté d'hommes et de femmes en humanité nouvelle, la signification et l'apport des femmes dans un tel projet ecclésial; des questions oecuméniques et interreligieuses particulières; des perspectives méthodologiques.

Dans la première partie, les «Recherches sur la part des femmes» intéresseront les chrétiennes féministes. D'abord, «Le mouvement des femmes dans les Églises nord-américaines et ses enjeux» présente une typologie des courants féministes en y rattachant les auteures théologiennes représentatives de chacun de ces courants. Le projet féministe est décrit comme un projet humain global, un projet commun des femmes et des hommes en recherche d'humanité nouvelle. Suit un texte sur les «Femmes en recherche de parole symbolique» au sens d'une expression de ce qui les habite, parole d'espérance active. «L'engagement des femmes pour une humanité nouvelle selon l'Évangile» est une

réflexion sur les grandes figures féminines de l'humanité dans l'Apocalypse: Babylone, la grande prostituée, figure l'humanité des non-vivants tandis que la femme enceinte couronnée de douze étoiles symbolise l'existence vivante.

L'auteure présente encore une étude approfondie sur «L'alliance nouvelle comme lieu symbolique de la relation entre la femme et l'homme» et sur «Un projet d'Église selon l'humanité nouvelle. «L'humanité nouvelle issue de la destruction des barrières ethniques, sociales, sexuelles, religieuses, ne s'ouvre pas sur un seuil frustratoire de l'humain ni sur un vide de signification ou sur une répétition de l'ordre ancien; elle offre un éclatement d'horizon à la coexistence humaine, en la ramenant à toute sa densité historique d'alliance avec l'humanité et le cosmos» (p. 104).

La deuxième partie de l'ouvrage offre des recherches oecuméniques et interreligieuses. Voilà une autre facette de l'approche dialogale que l'auteure a tenté de mettre en oeuvre. La recherche minutieuse qui ouvre cette section examine la place et la signification de Marie dans la tradition chrétienne. Les études doctorales de l'au-

teure l'ont amenée à approfondir la pensée du théologien Karl Barth sur la mariologie et sur la réconciliation évangélique. Un autre article réfléchit sur la façon de penser le rapport foi et culture, affirmant tout à la fois la correspondance et la distance entre l'une et l'autre, refusant la «conciliation comblante», selon l'expression de Karl Barth. De même, s'il doit s'établir un dialogue entre la théologie et les sciences humaines et sociales, la première doit, selon l'auteure, se garder des conciliations faciles.

Parallèlement à son enquête sur la femme dans la tradition catholique, Élisabeth Lacelle entreprend une recherche sur les mêmes sujets dans la tradition oecuménique. Cet historique précis et fouillé – sur la difficulté de la vocation ecclésiale de ces baptisés qui sont des femmes – permet de mieux saisir les enjeux dans la réflexion actuelle sur les ministères ordonnés pour les femmes.

La troisième et dernière partie rend compte des explorations méthodologiques de l'auteure. Celle-ci invite à sortir du discours rationalisateur dans les sciences des religions, cherche à produire des conceptualisations nouvelles, en pratiquant un acte de connaissance de type révélateur. On y découvre une nouvelle ligne épistémologique, dans une dynamique expérience/parole/science. Élisabeth Lacelle parle de l'évolution des sciences religieuses féministes comme d'une trajectoire en mouvement. Belle image pour dire que ce n'est pas un discours définitif, absolu, se donnant comme la vérité. Après la phase de déconstruction/reconstruction des années 1980, les sciences religieuses féministes se tiennent aux frontières des disciplines traditionnelles pour aboutir à la «transdisciplinarité». L'inédit de la trajectoire présente de nouveaux paradigmes, c'est-à-dire de nouveaux modèles de compréhension ou d'intelligibilité, des modèles d'interconnexion, d'interrelation/interaction.

Élisabeth Lacelle est sans contredit une pionnière. Elle compte parmi les premières femmes à poursuivre des études approfondies en théologie; elle se spécialise dans une approche historique de cette discipline. Ceci l'amène à s'ouvrir aux confessions chrétiennes et à la recherche oecuménique. Féru de dialogue, elle ouvre la voie à des échanges entre la théologie et d'autres disciplines, en particulier avec les sciences religieuses, échanges qui sont aujourd'hui reconnus comme incontournables. ■

Céline Dubé

UN DÉDALE DE RÉCITS

Milan Kundera,
La lentueur,
Paris, Gallimard, 1995; 154 p.

milan Kundera. Qu'en dire qui n'ait été dit? Ou plutôt: qui vaut d'être dit. De sa renommée internationale? De son style narrativo-philosophique? De son dernier roman? De son dernier roman, *La lentueur*, on dira qu'il constitue une bonne préface aux vacances. Le style est, bien entendu, «kundérien»: narrations et digressions philosophiques s'entortillent, parfois judicieusement, parfois sèchement. Certains en raffolent, d'autres...

Se livrant à l'apologie des délices de la lentueur, du plaisir qu'il y avait jadis à faire les choses sans se presser, Kundera résume et commente une nouvelle libertine du XVIII^e siècle, *Point de lendemain*, d'un certain Vivant Denon. Ainsi, on a droit à une leçon de mathématique existentielle: la lentueur sert la mémoire, quand la vitesse commande l'oubli. Et l'extase, car *la vitesse est la forme d'extase dont la révolution technique a fait cadeau à l'homme*. Paradoxalement, ce roman se lit en quelques petites heures, et ces digressions sur la lentueur sont vite consommées.

En contrepoint, Kundera disserte sur la moderne présence des médias dans les affaires publiques. Aussi hilarant que perfide, plus musclé en somme, ce récit parallèle met en scène des «stars» dans leur rapport narcissique aux médias: des intellectuels surtout, mais aussi un ex-dissident soviétique, une journaliste et quelques politiciens. Tous seront férocelement jugés par rapport à la catégorie du danseur, c'est-à-dire celui qui vit pour et par les caméras.

Le concept-clef, cette fois-ci, est celui du judo moral. Un bon danseur «manie toutes les prises qui lui permettent de mettre l'autre dans une situation moralement inférieure», afin de le faire apparaître moins concerné par la misère humaine. De le ridiculiser. C'est à savoir qui, parmi tous ces danseurs, va être le véritable héraut des petits Somaliens (ou Éthiopiens, ou Cambodgiens, ou Biafrais: pour les médias, c'est du pareil au même!), qui sympathisera le plus avec les sidéens, qui va être le *supporter* no 1 de tel ex-dissident soviétique. Bref, qui sera la conscience morale d'un Occident branché sur les bulletins de nouvelles.

Et puis, à la fine pointe de cet univers médiatisé, on retrouve, selon Kundera, un autre concept, celui de l'Actualité Historique Planétaire. Moment rare, et d'autant béni des dieux, qui octroie à celui qui peut s'y exposer une grâce, une présence, une aura mystique. Quel danseur ne rêve pas de participer à l'Histoire en marche? Tchèque, l'auteur «sent» l'histoire et l'attraction que cette odeur exerce sur les Européens. De là à soutenir que le problème se pose autrement en Amérique du Nord, il n'y a qu'un pas. Franchissons-le: l'Amérique ne connaît pas vraiment l'Histoire, cette synthèse lyrique et vaguement mystique d'événements passés. Ou alors, si l'Amérique flirte avec l'Histoire, elle le fait sans pathos, pragmatiquement.

La lentueur ne s'abreuve pas au sérieux du philosophe de *L'insoutenable légèreté de l'être*, ni aux efforts du théoricien de *L'art du roman*. On y cherchera en vain un point d'équilibre. Sans vraiment se perdre dans ce dédale de récits, on y passe à travers, presque par mégarde. Pour ces raisons, *La lentueur* ne fera pas date dans l'oeuvre de Kundera. Mais est-ce tellement important? Du moment qu'on prend le temps de s'amuser! ■

Marc Lemire

L'EFFET GAILLOT

Mgr Jacques Gaillot,
Les cris du choeur,
Paris, Albin Michel, 1994; 275 p.

On a abondamment parlé de «l'affaire Gaillot». On a même eu droit à de courtes entrevues avec l'intéressé lui-même. Mais peu de gens ici ont eu l'occasion de le rencontrer vraiment, même à travers les livres qui ont été publiés par ou sur lui. Et à peu près personne, sauf lui et ses proches, n'avait pu mesurer, jusqu'à récemment, la résonance profonde que l'ex-évêque d'Évreux avait dans tous les milieux, en France et ailleurs dans le monde.

C'est là le principal mérite des *cris du choeur*: donner la parole aux milliers d'hommes et de femmes, jeunes ou moins jeunes, proches de l'Église ou distants, laïques ou clercs, qui ont pris le temps et la

peine d'écrire à Jacques Gaillot ou à Mgr Joseph Duval, le président de la Conférence épiscopale française, après que ce dernier lui eut envoyé, le 14 avril 1994, une lettre de semonce: «Jacques, tu ne peux plus avancer dans la voie que tu as prise».

Environ 40 000 personnes ont écrit pour dire leur émotion, leur souffrance, leur indignation, leur scandale ou leur solidarité. Et c'est un large échantillon de ce courrier qui constitue l'essentiel du livre: les lettres extrêmement variées (on est très loin d'une lettre type plus ou moins adaptée, comme c'est souvent le cas lors d'une campagne orchestrée d'opinion publique) sont regroupées par thèmes et brièvement présentées par Élizabéth Coquart et Philippe Huet; le livre s'ouvre sur une entrevue avec Mgr Gaillot, qui tire aussi la conclusion provisoire de «l'affaire», dans une brève et belle postface.

Le livre, en lui-même, constitue donc une importante pièce au dossier du procès en cours entre l'Église et le monde contemporain. On y mesure avec émotion le fossé qui les sépare, mais aussi la vitalité et les attentes de milliers d'hommes et de femmes qui, dans leur humble quotidien, cherchent à mettre leurs pas dans ceux de Jésus ou qui désespèrent souvent de retrouver dans l'Église le souffle de l'Évangile. Plus que le contenu de telle ou telle lettre, c'est l'ampleur et la vigueur du mouvement qui impressionne: des chrétiens, ou des «distants», ordinaires prennent la parole, avec liberté, avec conviction, et semblent ne plus vouloir revenir en arrière, dans le silence ou la soumission. Ce qui permet de mieux comprendre la réaction immédiate, considérable et sans précédent qui a suivi la révocation de l'évêque d'Évreux.

Cet abondant courrier a aussi donné naissance à un second livre, aussi publié en octobre 1994, par les éditions Golias: *Lettres à Jacques Gaillot, évêque sans frontières, La face cachée de l'affaire*, sous

la direction de Christian Terras, 218p. Composé à 60% de lettres adressées à Mgr Gaillot ou à d'autres évêques (la plupart différentes de celles publiées dans l'autre livre), celui-ci comprend aussi un long et stimulant entretien avec Mgr Gaillot, en plus de certains dossiers d'analyse des «dessous» de l'affaire Gaillot qui avaient d'abord été publiés dans le magazine *Golias*.

Chacun à sa manière, les deux livres annonçaient les événements de janvier 1995. Peut-être Rome aurait-elle dû les lire attentivement avant de convoquer l'évêque d'Évreux le 12 janvier? Ou peut-être les avait-elle lus, ce qui manifesterait une bien mauvaise appréciation de la réalité du monde et du peuple de Dieu, du moins en France? Ce renvoi a provoqué une nouvelle avalanche de courrier et de réactions, plus importante que la première. Ce qui a donné lieu à une autre publication: un numéro hors-série de la revue *Jésus*, «Un évêque est révoqué. 41 200 lettres à Jacques Gaillot. Il vous répond.»

La révocation de Mgr Gaillot sera sans doute une «heureuse faute», comme on le chante durant la nuit de Pâques. Car elle pourrait bien s'avérer un passage, peut-être long et parfois douloureux mais indispensable, vers une Église plus simple, plus ouverte, plus libre, qui fait route avec les humains sur les chemins de la création, à la lumière de l'Évangile. ■

Dominique Boisvert

LIVRES REÇUS

Voici quelques-uns des livres que les éditeurs ont fait parvenir à *Relations* au cours des derniers mois.

– Christian Mellon et Jacques Lemelin, *La non-violence*, coll. Que sais-je? no 2912, Paris, PUF, 1994; 128 p.

– Gene Sharp, *La guerre civilisée. La défense par actions civiles*, Grenoble, PUG, 1995; 192 p.

– Mgr Jacques Gaillot, *Mgr Gaillot. Ma liberté dans l'Église. Entretiens avec Elizabeth Coquart et Philippe Huet*, Paris, Albin Michel, 1989; 212 p.

– Mgr Jacques Gaillot, *Chers amis de Parténia...*, Paris, Albin Michel, 1995; 141 p.

– Chantal Mallen-Juneau, *L'Arbre et la Pagode. Une coopérante au Cambodge*, Montréal, Boréal, 1995; 268 p.

– Michèle Charpentier, *Condition féminine et vieillissement*, Montréal, du Remue-Ménage, 1995; 169 p.

– Noam Chomsky, *L'an 501. La conquête continue*, Montréal, Écosociété, 1995; 365 p.

– Pierre de Beaumont, *Mahomet, fondateur de l'islam*, Paris, Bayard/Centurion, 1995; 191 p.

– Monique Séguin et Lucie Fréchette, *Le deuil. Une souffrance à comprendre pour mieux intervenir*, Montréal, Logiques, 1995; 208 p.

– Reuven Brenner et Gabrielle Brenner, *Spéculation et jeux de hasard. Une histoire de l'homme par le jeu*, Paris, PUF, 1995; 254 p.

– Thierry De Beaucé, *La nonchalance de Dieu*, Paris, Odile Jacob, 1995; 192 p.

– Pierre Foucault, *L'abus sexuel. Prévenir la récurrence*, Montréal, Logiques, 1995; 169 p.

– Mathieu-Robert Sauvé, *Joseph Casavant. Le facteur d'orgues romantique*, Montréal, XYZ, 1995; 215 p.

– Robert Dutil, *La juste inégalité. Essai sur la liberté, l'égalité et la démocratie*, Montréal, Québec/Amérique, 1995; 288 p.

– Cécile Turiot, *Femmes en chemin*, Paris, Desclée de Brouwer, 1995; 127 p. ■

à signaler

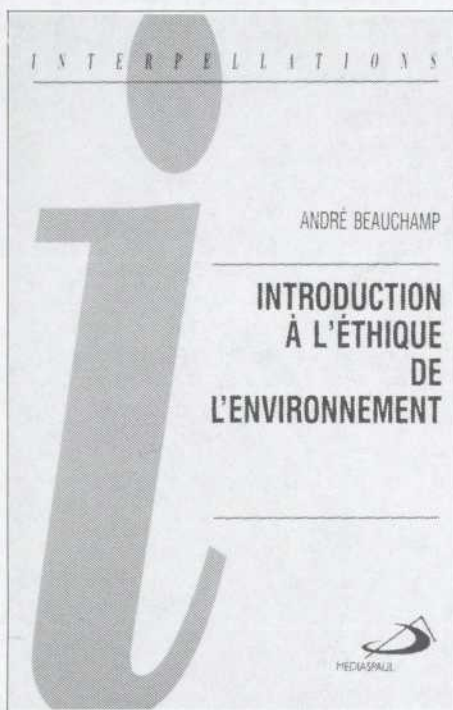
□ **Dom Helder Camara, les puissants et les pauvres**, une histoire de l'Église des pauvres du Nordeste brésilien, de 1955 à 1985, écrite par Richard Marin et publiée aux Éditions de l'Atelier, Paris, 1995, 366p. Étude fouillée et passionnante des grands moments, mais aussi des difficultés et des limites de cette Église locale d'Olinda et Recife. Dix ans après le départ de Dom Helder, c'est une occasion de mieux cerner la réalité de l'Église des pauvres.

□ **Chers amis de Parténia**, lettre écrite par Mgr Jacques Gaillot à ses nouveaux diocésains, suite à sa révocation comme évêque d'Évreux, en janvier 1995 (Éditions Albin Michel, Paris, 1995, 140 p.) Le point de vue du principal intéressé, qui dit comment il a vécu les événements, avant et après son renvoi, et comment il envisage l'avenir, en toute liberté et en liens avec les hommes, les femmes et les exclus de partout, qui ont trouvé en lui un pasteur.



L'ENVIRONNEMENT

*une préoccupation majeure
de notre temps*



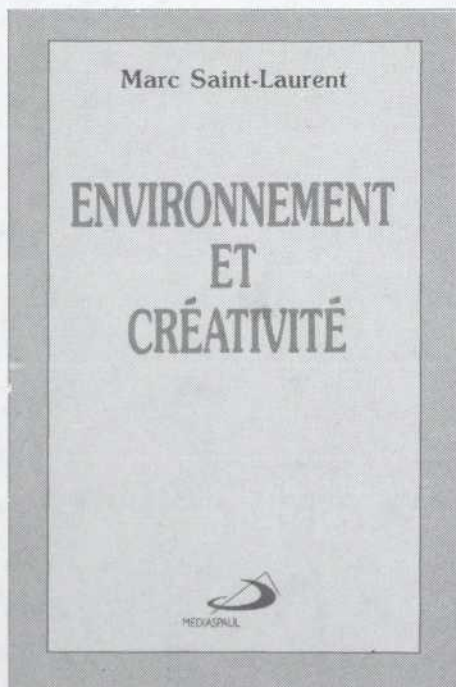
INTRODUCTION À L'ÉTHIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

André Beauchamp
224 pages • 15,95\$

Enfin, en langue française, la première introduction générale à une éthique de l'environnement. L'auteur y aborde les questions éthiques soulevées par la «deep ecology», ainsi que celles du développement durable, de l'équité et de la participation démocratique. Afin d'illustrer la façon dont se posent les problèmes éthiques en environnement, l'auteur cite en exemple le projet Grande-Baleine.



André Beauchamp



ENVIRONNEMENT ET CRÉATIVITÉ

Marc Saint-Laurent
328 pages • 29,95\$

Dans un monde en constante évolution, est-il possible de garantir une véritable prise en compte de l'environnement? Quelles mesures économiques, sociales et politiques faut-il privilégier? Par l'examen critique des visions qui s'affrontent, cet ouvrage met en évidence les enjeux du débat écologique. Il jette un éclairage neuf sur les choix sociaux à effectuer et identifie les options susceptibles d'assurer une solution efficace, mais aussi équitable, des problèmes d'environnement.



Marc Saint-Laurent

EN VENTE CHEZ
VOTRE LIBRAIRE

relations

septembre 1995 3,55\$ no 613

SOMMAIRE

face à l'actualité 195

La «révolution» de Soeur Dinarosa (F.T.) – Référendum: l'ultime rendez-vous (J.G.) – Carnet de route (V.L.) – Les femmes et la question nationale (C.D.)

dossier 201

Spiritualité de l'environnement: un contrat nouveau

André Beauchamp	Une spiritualité à construire	202
	Dominer la création?	203
	Le point de vue de la montagne, de la pierre et du ruisseau...	207
	Une alliance nouvelle et universelle	209

en bref 200

articles 211

Marc Maesschalck	Haïti: voir au-delà des élections	211
Jean-Marc Biron	La mission de la Compagnie de Jésus à l'aube de l'an 2000	214
William A. Schabas	La répression des crimes contre l'humanité	217

lectures 220

Photographie de la page couverture: Canapresse

Le Centre justice et foi vous invite à une conférence publique:
PROJET D'ÉDUCATION, PROJET DE SOCIÉTÉ
(la dimension politique du projet d'éducation)

Conférencier: G.-Raymond Laliberté

Le vendredi 22 septembre 1995, de 19h30 à 22h,
à la Bibliothèque nationale (salle St-Sulpice), 1770, rue St-Denis (métro Berri-UQAM)
Contribution volontaire: 5,00\$